

RÉFÉRENTIEL FLI

FRANÇAIS LANGUE D'INTÉGRATION

LABEL FLI®

ORGANISMES DE FORMATION AYANT EN CHARGE LA FORMATION LINGUISTIQUE DES PUBLICS MIGRANTS EN FRANCE

AGRÉMENT FLI®

ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES AYANT EN CHARGE L'ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE DES PUBLICS MIGRANTS EN FRANCE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
CONDITIONS D'OBTENTION DU « LABEL FLI® » OU DE L'« AGREMENT FLI® »	6
GRILLE DE LECTURE DU RÉFÉRENTIEL	6
1 ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN FRANCE COMME LANGUE D'INTEGRATION	7
1.1. Français Langue d'Intégration (FLI) : pourquoi une nouvelle appellation ?	7
1.2. Un processus d'appropriation du français	10
1.3. Le français, langue d'intégration sociale, économique et citoyenne	11
1.4. Le FLI comme démarche didactique	13
2 MISSIONS ET FONCTIONS D'UN(E) FORMATEUR (TRICE) ET D'UN(E) COORDINATEUR(TRICE) FLI DANS UN ORGANISME DE FORMATION	13
2.1. Missions et fonctions du (de la) formateur (trice) FLI	13
2.2. Missions et fonctions du (de la) coordinateur (trice) FLI	15
3 MISSIONS ET FONCTION D'UN(E) INTERVENANT(E) BÉNÉVOLE FLI DANS UNE ASSOCIATION DE BÉNÉVOLES	16
3.1. Répartition des tâches dans une association de bénévoles	16
3.2. Missions et fonctions de l' intervenant(e) bénévole	16
4 CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL FLI® OU DE L'AGRÉMENT FLI®	17
4.1. Gestion de l'organisme	18
4.2. Gestion des ressources humaines et matérielles	19
4.3. Accueil des publics	20
4.4. Organisation de l'action de formation	21
4.5. Objectifs et contenus spécifiques d'une formation FLI	22
4.6. Compétences attendues du (de la) formateur (trice) FLI	24
4.7. Compétences attendues du (de la) coordinateur (trice) FLI	30

COORDINATION

Anne VICHER

experte en ingénierie de formation

ÉQUIPE DES RÉDACTEURS

experts dans la formation linguistique des publics migrants en France

- **Hervé Adami**
Doctorat en sciences du langage, Maître de conférences, HDR
- **Amandine BERGERE**
Doctorat en sciences du langage
- **Sophie ETIENNE**
Doctorat en didactologie des langues-cultures
- **Pascal LAMBERT**
Expert en management
- **Gaële POIRRIER**
Experte Qualité
- **Claire VERDIER**
DESS plurilinguisme, formation et médiation des savoirs
- **Anne VICHER**
PhD en sociolinguistique, Professeure associée

AVANT-PROPOS

La langue détermine la façon de raisonner des peuples et le regard qu'ils portent sur le monde. La connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil constituent le premier facteur de l'intégration car ils permettent une vie sociale normale. La langue est aussi le vecteur de la culture et elle seule permet d'appréhender le sens de valeurs difficilement transmissibles dans les langues d'origine.

La situation de la France est, à cet égard, assez paradoxale. Alors que le rayonnement du français s'étend dans le monde, une part non négligeable de la population résidant en France ne le parle pas ou le parle mal. Par ailleurs, malgré d'importants moyens mis en œuvre pour enseigner la langue française aux personnes primo-arrivantes, l'ambition est demeurée modeste. En choisissant un niveau de référence inférieur au premier degré du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), le niveau A1.1, elle a répondu aux besoins d'étrangers peu ou pas scolarisés, sans donner aux autres migrants les conditions d'une bonne insertion dans la société, alors même qu'elle accueille une grande majorité de personnes provenant de la zone francophone. Une partie des 200 000 étrangers qui s'installent dans notre pays a vocation à y demeurer et à intégrer la communauté nationale. Pour les 130 000 étrangers qui deviennent français chaque année, la langue française doit pouvoir devenir une langue première. Les enfants se l'approprient à l'école et c'est par l'instruction publique qu'ils apprennent à être français. Pour les adultes, le parcours nécessite souvent une formation.

C'est dans ce cadre que nous proposons le concept de "français langue d'intégration" (FLI). Le FLI répond ainsi à la demande de formation en langue française des adultes migrants dont le français n'est pas la langue maternelle. Il vise de façon conjointe un usage quotidien de la langue et l'apprentissage des outils d'une bonne insertion dans la société française (y compris par l'adhésion aux usages et aux valeurs de la République). Il privilégie la forme orale et la lecture, sans ignorer l'écriture. Il correspond à un usage acquis par immersion. En ce sens, il est tout autant une démarche qu'un cadre de compétence.

Le FLI, à l'inverse, n'est pas la langue des étudiants ; il n'est pas non plus la langue de ceux qui souhaitent posséder le français comme une langue seconde ou troisième. Il s'adresse à un public spécifique pour lequel les dispositifs existants peuvent s'avérer mal adaptés. Il peut, par contre, s'articuler avec un enseignement linguistique à visée professionnelle, en milieu de travail par exemple.

Le concept de « français langue d'intégration » (FLI) a été initié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté. Il a été élaboré, à travers ce référentiel, par un groupe d'experts. Il est mis en pratique dans des organismes de formation et enseigné dans des masters spécialisés.

Ce référentiel est conçu comme un outil. Il s'adresse aux formateurs professionnels ; il se décline pour les bénévoles associatifs. Il vise aussi les structures de formation, entreprises, collectivités ou associations. Le référentiel permet, à travers une procédure de labellisation, de valider les meilleures démarches.

Le label "qualité FLI" est créé par décret. Il est délivré sous l'autorité du ministre en charge de l'intégration. Il est attribué pour une période de trois ans par une commission comprenant des administrations publiques et des experts (linguistes, didacticiens, pédagogues). Sa délivrance intervient à l'issue d'un audit réalisé par un tiers, portant sur :

- les conditions d'accueil des apprenants ;
- la solidité de l'établissement, évaluée à travers sa structuration administrative, sa gouvernance et son budget ;
- le niveau des formateurs ;
- l'offre de formation ;
- le contrôle de qualité interne ;
- les résultats des formations ;
- le respect d'un programme pédagogique adapté ;
- l'adhésion aux principes que sous-tend le FLI.

Peuvent concourir au label les associations, les entreprises et les collectivités. Un dispositif particulier qualifie, sous forme d'agrément, les associations ne comprenant que des bénévoles.

Le label comprend deux niveaux distincts :

- une reconnaissance de la qualité de la formation ;
- un droit à attester des niveaux de langue, acquis à l'issue des formations réalisées par la structure. Ces attestations seront reçues par l'administration comme un élément de preuve du niveau de langue, dans les conditions définies par décret. Elles pourront être utilisées dans les procédures d'accès à la nationalité française, soit au titre de la naturalisation, soit au titre du mariage avec un conjoint français, conformément aux articles 21-24 et 21-2 du Code civil.

Le label FLI n'est pas exclusif des labels ou certifications de qualité (ISO 29900, ISO 9001, OPQF) et du label « qualité FLE ».

En résumé, le « français langue d'intégration » est :

- une langue d'usage pratique, dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes ;
- une langue destinée à devenir la langue courante des apprenants. Elle n'est pas enseignée comme une langue étrangère, mais est progressivement intériorisée ;
- une langue familière. Son enseignement fait écho à l'environnement linguistique dans lequel baigne l'apprenant (au travail, dans la rue, dans les administrations, dans les commerces et les services) ;
- une langue de l'autonomie, qui permet à l'apprenant de se mouvoir dans les différents espaces de la société et d'y trouver toute sa place ;
- une langue dont la première approche est orale et qui n'ignore pas les expressions, les tournures et les « manières de parler » qui permettent de comprendre les conversations courantes et de s'y insérer ;
- la langue des parents des enfants scolarisés dans des écoles de la République française désireux d'accompagner leur évolution ;
- une langue qui donne les clés de l'insertion professionnelle (en lien avec le "français à visée professionnelle").

Son enseignement tient compte :

- des « points de départ » de chacun des apprenants. Ces prérequis peuvent être très disparates, selon que ceux-ci sont ou non lecteurs et/ou scripteurs et selon leur univers linguistique originel,
- de l'hétérogénéité des publics, caractéristique constituant elle-même l'une des conditions de la pédagogie.

Le "français langue d'intégration" comprend tous les niveaux d'enseignement et se conçoit comme un processus évolutif, susceptible d'accompagner l'adulte migrant pendant toute la durée de son intégration:

- A1-1 : première initiation pour des personnes n'ayant pas été scolarisées dans le pays d'origine,
- A1 : niveau de base de l'intégration, acquis en fin de parcours du CAI ; il permet la pratique à minima de la lecture et de l'écriture;
- A 2 : niveau d'usage courant, nécessaire pour obtenir le statut de résident. Il permet une bonne insertion professionnelle;
- B1 : niveau de l'assimilation. Il permet d'exercer ses devoirs de citoyen et est nécessaire pour acquérir la nationalité française;
- B2 : niveau de l'approfondissement. Il permet de mieux se familiariser avec la culture française.

Son apprentissage inclut, au-delà du vocabulaire, de la syntaxe et de leurs usages, la compréhension des valeurs et des principes qui fondent la vie en société dans notre pays, tels que la liberté et la responsabilité, les modes de fonctionnement de la société démocratique, les règles de la justice, l'équilibre des droits et des devoirs, le respect des opinions et des religions, la tolérance, la lutte contre les préjugés, la laïcité, la Loi (l'égalité devant la loi, son respect, le régime des sanctions, la création des normes), l'éducation des enfants et le principe de l'instruction publique, l'égalité des hommes et des femmes, les règles de politesse et les usages de la sociabilité (le vouvoiement), les protections (des individus, de la propriété, de la vie privée, des salariés ...) ou encore le respect de l'espace public et des autorités publiques.

Michel AUBOUIN

Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté

Xavier NORTH

Délégué général à la langue française et aux langues de France

Conditions d'obtention du « Label FLI® » ou de l'« agrément fli® »

Ce référentiel vaut pour le Label FLI® et l'Agrément FLI®.

Le Label FLI® concerne les organismes de formation (désormais **OF**), déclarés en préfecture de région, publics, privés et associatifs implantés sur le territoire français dont l'offre et les services visent l'apprentissage de la langue et de la culture françaises par des publics adultes migrants, en vue d'un usage quotidien en France. L'enseignement/apprentissage de la langue, des modes de fonctionnement de la société d'accueil et des valeurs de la République conditionnent leur intégration en France.

Seul le Label FLI® permettra aux organismes de formation de délivrer une attestation aux apprenants migrants, qui sera reconnue par l'administration française pour les procédures d'accès à la nationalité française et de résidence en France.

Le Label FLI® est attribué par une Commission de labellisation FLI®, créée par décret, à la suite d'un audit conduit par un organisme externe indépendant sur dossier et sur site. La procédure de labellisation est conduite de manière rigoureuse et transparente.

Le Label FLI® vaut pour une période de **trois ans**.

L'Agrément FLI® concerne les associations de bénévoles (désormais **AB**), **non déclarées organismes de formation** dont l'offre et les services (ateliers socio-linguistiques, actions linguistiques de proximité, cours d'alphabétisation ...) visent l'intégration sociale, linguistique, culturelle ou socioprofessionnelle des publics adultes migrants.

L'Agrément FLI® permettra d'accéder aux subventions publiques de l'État et éventuellement aux subventions des collectivités territoriales.

L'Agrément FLI® sera délivré par l'Administration française en charge de l'intégration des migrants, sur constitution d'un dossier. L'Agrément FLI® vaudra pour une période de **trois ans**.

Grille de lecture du référentiel

Ce référentiel identifie les **exigences pour l'attribution du Label FLI® ou de l'Agrément FLI®** :

- aux prestataires actuels d'actions de formations linguistiques en direction des publics migrants en France,
- à de nouveaux acteurs souhaitant mettre en place des formations linguistiques pour ce public.

Il permet aussi aux organismes d'adapter leur démarche de formation linguistique aux évolutions contextuelles.

Ce référentiel liste les **critères et les descripteurs attributifs du Label FLI® ou de l'Agrément FLI®** : points légaux et réglementaires, compétences attendues des formateurs (trices) salarié(e)s et des intervenant(e)s bénévoles, objectifs et contenus de l'enseignement/apprentissage de la langue et de la culture françaises ainsi que des principes fondamentaux de la République française aux migrants.

La démarche Qualité engagée par le Label FLI® ou l'Agrément FLI® tient compte de l'hétérogénéité des structures et se veut vectrice d'amélioration continue, sans constituer un frein à l'entrée de nouveaux acteurs. Si toutes les exigences ne sont pas satisfaites au moment de l'audit, les organismes de formation ou les associations de bénévoles pourront s'engager à les satisfaire dans un délai fixé par la commission de labellisation.

Ce Label FLI® et cet Agrément FLI® peuvent constituer une première démarche de reconnaissance de la professionnalisation de la structure. À ce titre, ils sont compatibles avec les démarches des certifications qualité existantes.

1 ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN FRANCE COMME LANGUE D'INTEGRATION

La France est un pays d'immigration qui accueille plus de 100 000 nouveaux arrivants par an. La situation économique, mais également la nature de l'immigration, ont beaucoup changé depuis la fin des Trente Glorieuses. Il ne s'agit plus d'accueillir « des hommes, jeunes, qui viennent travailler et repartent au pays », mais des familles qui ont pour projet de s'installer durablement voire définitivement. Les politiques d'accueil ont donc évolué et la France met en place des dispositifs visant à favoriser l'intégration des populations migrantes. A cet égard, la question de la maîtrise de la langue française est devenue centrale, pour le succès d'une installation durable. La mise en place de dispositifs institutionnels spécifiques d'accueil, d'évaluation et de formation en la matière (Contrat d'accueil et d'intégration, Diplôme initial de langue française) a permis de construire une véritable politique linguistique mais également d'initier le processus de restructuration d'un champ professionnel jusque-là relativement hétérogène et marginalisé, celui de la formation linguistique des adultes migrants. Le Label FLI® et l'Agrément FLI® sont une nouvelle étape structurante dans ce processus.

Le droit à la langue du pays d'accueil étant acté pour les migrants, il s'agit de créer les conditions d'une formation linguistique de qualité, tant du point de vue des contenus pédagogiques et didactiques que des structures qui dispensent ces formations, en passant bien sûr par la formation des formateurs (trices). Le droit à la langue, et à tous les autres droits auxquels les migrants peuvent prétendre, est assorti d'un devoir de respect des principes fondateurs de la République française, piliers d'un vivre ensemble « à la française », que les Français ont l'ambition de considérer comme universels : liberté, égalité, fraternité, laïcité, démocratie. Ainsi, l'apprentissage de la langue française n'est pas simplement conçu comme la maîtrise « technique » d'un code de communication mais comme le moyen et la fin d'une intégration sociale, économique et citoyenne des personnes qui ont choisi la France comme terre d'accueil.

1.1. Français Langue d'Intégration (FLI) : pourquoi une nouvelle appellation ?

◀ Une longue suite d'évolutions terminologiques

La notion et le terme de Français Langue Étrangère (FLE) sont apparus pour désigner une démarche didactique spécifique, en l'occurrence l'enseignement/apprentissage du français destiné à des apprenant(e)s pour lesquels il n'est pas la langue maternelle. Le FLE désigne à l'origine l'enseignement/apprentissage du français dans le monde non francophone, pour des apprenant(e)s inscrits dans les réseaux des Alliances françaises notamment, ou scolarisés dans leurs systèmes éducatifs nationaux. Le français est donc effectivement une langue étrangère à la fois pour les apprenant(e)s, mais également dans le pays où il est appris. Dans ces cas précis, la distinction entre le point de vue de l'apprenant(e) et celui de la situation sociolinguistique de l'enseignement/apprentissage du français n'est pas utile puisque le résultat est le même : le français est enseigné et appris comme une langue étrangère, à la différence du Français Langue Maternelle (FLM) qui concerne les francophones natifs.

Le succès du FLE et de sa démarche, qui consiste à spécifier des situations didactiques, va paradoxalement le remettre en cause parce que les besoins d'autres spécifications, liés à d'autres contextes didactiques, vont régulièrement apparaître. La première d'entre elle est la notion de Français Langue Seconde (FLS). Le FLS spécifie à l'origine une situation particulière, mais très fréquente, en francophonie : il s'agit de la situation de pays, ou de régions, où le français a une position dominante, comme langue officielle ou co-officielle, mais où il n'est pas la langue dominante dans les pratiques des locuteurs, comme c'est le cas en Afrique sub-saharienne. Le français est alors « second » non plus en référence à sa position sociolinguistique, où il est premier parce que langue officielle, mais en référence aux apprenant(e)s : il reste de fait une langue étrangère pour les apprenant(e)s, mais il est désigné comme second et non étranger dans la mesure où il est politiquement dominant. La notion et le terme de Français Langue Seconde sont utilisés pour marquer la distinction entre le point de vue de l'apprenant(e) et celui de la situation sociolinguistique et des pratiques langagières, contrairement au FLE.

Plus tard apparaissent d'autres spécifications qui vont à la fois enrichir le champ général de la didactique du français mais également restreindre celui du FLE. Le Français Langue de Scolarisation apparaît pour désigner, notamment, les situations d'apprentissage du français en Afrique, ainsi que celles concernant les

enfants migrants scolarisés en France. Le Français sur Objectif Spécifique (FOS), puis Le Français Langue Professionnelle (FLP) ou le Français sur Objectif Universitaire (FOU) désignent quant à eux des situations d'apprentissage où c'est cette fois non plus le point de vue de l'apprenant(e) ou de la situation qui prévaut, mais les finalités de l'apprentissage du français : français pour la scolarisation, pour des objectifs spécifiques ou pour des objectifs professionnels.

◀ L'enseignement/apprentissage du français aux migrants dans le champ de la didactique du français

Le champ de l'enseignement/apprentissage du français pour les adultes migrants, quant à lui, est resté très longtemps en marge de ce processus de spécification. Il est désigné, et se désigne lui-même, par le terme d'alphabétisation, ce qui correspondait dans les premiers temps à la réalité des interventions pédagogiques puisque la majorité des apprenant(e)s était constituée par des Africains, maghrébins ou subsahariens, des Espagnols, des Portugais, des Turcs..., analphabètes ou peu alphabétisés. Les progrès de l'alphabétisation dans les pays émergents et l'arrivée d'adultes migrants, réfugiés politiques, venus de divers continents, très scolarisés, ont fait évoluer la formation linguistique des migrants. Le terme FLE, qui avait déjà acquis ses lettres de noblesse, allait progressivement s'imposer parce que le mot « alphabétisation » ne correspondait plus à cette nouvelle réalité. Cependant, très vite, le terme FLS a pris le relais, parfois accolé au premier : il est alors question de FLE/FLS pour migrants. L'appellation n'est cependant pas satisfaisante car elle ne permet pas de savoir si l'on considère le français du point de vue des apprenant(e)s, du point de vue de la situation sociolinguistique de l'enseignement/apprentissage ou encore du point de vue des finalités.

Du point de vue des apprenant(e)s, le français est une langue étrangère, mais si l'on considère la situation sociolinguistique, il est une langue seconde. En effet, la situation des migrants est assimilée à celles des locuteurs africains en Afrique : le français est la langue politiquement dominante mais ce n'est pas leur langue maternelle. Cependant, à la différence des situations pour lesquelles a été créé le terme FLS, le français en France est dominant politiquement, et il l'est également dans les usages courants de l'écrasante majorité des locuteurs, y compris de certains migrants jusqu'au sein de leurs familles. L'idée de la secondarité du français, dans le cas des migrants, est très difficile à soutenir, parce que le français est premier et non second, politiquement et par l'usage.

Le champ de l'enseignement/apprentissage du français pour les publics migrants a repris la terminologie existante et l'a utilisée par défaut : que ce soit FLE ou FLS, ou les deux, aucun ne correspond complètement à la réalité. Ces deux termes, cependant, ont eu le mérite de servir de pont au champ de la formation linguistique pour passer de plein droit dans le champ de la didactique du français. Le champ éducatif de la formation linguistique des adultes migrants, ayant acquis une complète légitimité, a désormais besoin de se spécifier, parce que c'est devenu une nécessité opérationnelle.

◀ Pourquoi une langue d'intégration ?

L'utilisation du terme « intégration » peut susciter un débat, dès lors qu'il renvoie à l'existence de deux pôles antagonistes : celui du relativisme culturel radical et celui du modèle de société dit « républicain », qui prévaut en France. Ce dernier met l'accent, non sur les différences culturelles ou communautaires, mais sur l'universalité de valeurs humaines fondamentales et de l'individu qui est d'abord un citoyen avant d'être membre d'un groupe culturel particulier.

Le débat partage d'un côté les tenants d'un modèle de société multiculturelle et différentialiste, réticents à toute forme d'assimilation, voire d'acculturation ou même d'intégration des groupes particuliers parce qu'ils y voient une forme d'abandon, plus ou moins contraint, des différences culturelles au profit du modèle dominant, et de l'autre les tenants du modèle républicain qui voient, dans les différences culturelles revendiquées un risque de communautarisation de la société et d'éclatement de la collectivité des citoyens.

Au-delà de ces positions idéologiques, la réalité du processus d'intégration des migrants suit son cours. Entre les représentations identitaires, les discours ou les revendications d'un côté, et la réalité des modes de vie, de consommation, des pratiques religieuses, des intermariages, des pratiques linguistiques, etc., on constate un écart parfois considérable. Souhaitée ou non, l'intégration, puis l'acculturation et enfin l'assimilation, des migrants, et plus encore celle de leurs enfants, s'est toujours réalisée en France, de façon plus ou moins rapide et plus ou moins facile.

Le choix du terme « intégration » a donc un sens politique, au sens noble du terme : la maîtrise de la langue française, comme langue de partage et d'émancipation par l'autonomie sociale et économique, s'inscrit dans cet esprit. En ce sens, il porte l'héritage des secteurs de la formation continue des adultes et de l'éducation populaire, qui ont contribué à construire les pratiques professionnelles et l'éthique des intervenant(e)s et ont constitué le premier terrain de professionnalisation de la formation linguistique des migrants. Sur le terrain de la formation linguistique des adultes en effet, les apprenant(e)s sont souvent mêlés, migrants et natifs, se retrouvant dans des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Le terme d'« insertion » rend donc lui aussi bien compte de la réalité du terrain professionnel et du champ éducatif concerné par ce référentiel. Les actions et les dispositifs d'insertion sont les manifestations concrètes des politiques de l'emploi et de l'action sociale qui concernent, entre autres, les migrants. Le terme d'« immersion », enfin, aurait pu convenir, puisqu'il correspond de fait à la situation linguistique des migrants, mais il correspond également à celle des étudiants étrangers de passage ou des expatriés, qui n'ont absolument pas le même projet migratoire.

C'est donc à un choix politique que le terme *Français Langue d'Intégration* correspond. Il s'adresse à des apprenant(e)s particuliers (ères), à des dispositifs spécifiques de formation, à un champ éducatif et à des acteurs spécialisés qui interviennent dans ces formations.

◀ Pourquoi spécifier un nouveau champ FLI ?

Dans la continuité de la création de nouveaux champs didactiques comme le Français sur Objectif Spécifique, le Français Langue Professionnelle ou le français sur Objectif Universitaire, le Français Langue d'Intégration identifie son domaine non plus en référence aux apprenant(e)s ou à la situation sociolinguistique d'enseignement/apprentissage mais par rapport aux finalités : il s'agit de l'enseignement/apprentissage du français *pour* l'intégration, sociale, économique et citoyenne des migrants adultes. Il ne s'agit pas d'une nouvelle étape dans l'éclatement d'une discipline de référence mais d'un nouvel enrichissement : il n'ajoute pas à la confusion mais contribue au contraire à la clarification puisqu'il s'agit d'un embranchement et non d'une scission. En formation d'adultes, le FLE désigne l'enseignement/apprentissage du français à l'étranger dans des contextes non francophones ou pour des étudiants de passage en France ; le FLS, retrouvant sa définition d'origine, désigne l'enseignement/apprentissage du français hors de France dans un contexte partiellement francophone ou le français langue de scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France ; le FLI spécifie un public, les adultes migrants en France, une finalité particulière et un choix de politique linguistique ainsi qu'un champ professionnel, les bases théoriques et méthodologiques restant communes avec la didactique du FLE ou du FLS.

Le terme FLI donne un nom à une réalité qui s'est construite et autonomisée par rapport aux autres champs didactiques et professionnels qui lui sont proches. Le champ professionnel de la formation linguistique d'adultes migrants s'est spécifié ces dernières décennies. Il est désormais nécessaire de l'identifier et d'en délimiter les contours de façon précise. Par ailleurs, les apprenant(e)s du FLI ont des spécificités :

- il s'agit de personnes qui sont **en situation d'immersion linguistique** dans la société d'accueil pour des raisons sociales et non pédagogiques ; elles sont en milieu homoglotte et apprennent donc autant, sinon davantage, le français en milieu social, au contact direct des natifs, qu'en formation guidée ;
- ces personnes ont le **projet de s'installer durablement ou définitivement en France** et leurs rapports à la société française sont très différents de ceux des étudiants étrangers de passage et des expatriés. Le projet migratoire détermine les conduites, les pratiques et les représentations des migrants dans la société d'accueil ;
- certaines d'entre-elles sont **faiblement ou peu scolarisées** et leur rapport à l'écrit, notamment, est difficile en français mais également dans leurs langues d'origine.
- Adultes, ces personnes ont derrière elles un parcours de vie, de travail, de scolarisation, en somme des biographies sociolangagières très différentes. Leur diversité induit souvent la constitution de **groupes hétérogènes en formation**. Les niveaux de maîtrise des aptitudes, à l'oral et à l'écrit, en production et en réception, de chacun(e) des apprenant(e)s, les rapports aux savoirs et à l'école, et donc à tout environnement formatif, sont parfois très asymétriques : une personne peut être analphabète et comprendre le français oral ou, au contraire, une personne bien scolarisée dans son pays d'origine peut être beaucoup plus à l'aise pour lire du français que pour le comprendre à l'oral. L'hétérogénéité des apprenant(e)s est une caractéristique majeure en formation d'adultes que les intervenant(e)s doivent savoir gérer.

La notion et le terme de FLI répondent ainsi à une finalité et à **un choix de politique linguistique** et non plus de simples considérations didactiques dans la mesure où il s'agit, par l'apprentissage de la langue française, de faciliter l'intégration sociale, économique et citoyenne des populations migrantes installées en France.

Le français est non seulement la langue officielle de la République française, la langue la plus utilisée, mais également la langue partagée par la communauté nationale et, au-delà, par la francophonie.

Pour les migrants, qu'on vocation à intégrer dans le corps politique et social de la communauté nationale, le français ne peut donc être considéré comme une langue uniquement étrangère. L'appropriation du français ne signifie aucunement l'abandon des langues d'origine. Le FLI conduit à un plurilinguisme additionnel et non soustractif : il n'« efface » pas les langues d'origine par une sorte d'effet palimpseste.

1.2. Un processus d'appropriation du français

◀ Vers une langue-horizon

Le Français Langue d'Intégration n'est pas une langue en soi et pour soi, mais un **processus de construction de compétences sociolangagières et de répertoires langagiers** qui doit permettre aux migrants d'interagir de façon de plus en plus efficace dans les échanges quotidiens avec les natifs ou avec les autres migrants qui utilisent le français. Il est donc impossible de définir le FLI en fonction de traits linguistiques particuliers, puisque ceux-ci sont amenés à évoluer en permanence. Le cours de ce processus est balisé par des repères, qui sont actuellement les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR), qui rendent (partiellement) compte des gradations intermédiaires et des nuances dans le continuum de ce processus.

- Le niveau A1.1 est une étape très symbolique dans le processus d'appropriation du français. L'accès au niveau A1.1 est une première marche importante, dans la mesure où il permet de valider les premiers acquis des migrants et marque une reconnaissance des efforts et du travail accomplis. Les compétences attendues à l'écrit à ce niveau sont cependant trop faibles pour que les migrants soient autonomes dans les rapports avec l'administration ou dans le domaine de l'insertion professionnelle par exemple.
- Le niveau A1 valide des acquis plus opérationnels : les compétences acquises permettent une communication plus élargie non strictement limitées à la langue de survie. Ce niveau est le premier qui initie véritablement le processus d'intégration sociolangagière, en exigeant des compétences plus étendues à l'écrit.
- Les niveaux A2 et B1, valident une intégration sociolangagière plus avancée. Le niveau B1 à l'oral est celui qui est exigé pour accéder à la nationalité française. Ce niveau peut être attesté par un organisme de formation ayant obtenu le Label FLI®.
- Les niveaux supérieurs font des migrants, non francophones à l'origine, des locuteurs compétents dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale. Les locuteurs qui les ont atteints n'éprouvent plus de difficultés particulières, dans aucune activité langagière, dans aucune situation d'usage. (Voir échelle des niveaux du CECR en page 34).

Ainsi, le FLI n'est ni un niveau, ni un état de langue mais une langue-horizon. Il sert de repère pour guider l'orientation de l'enseignement/apprentissage et le faire évoluer. C'est donc bien en cela qu'il **se définit d'abord par sa finalité**. C'est une construction de compétences sociolangagières et de répertoires langagiers qui doit **faciliter l'intégration sociale, économique et citoyenne**.

◀ Compétences langagières et répertoires langagiers du FLI

Le FLI ne se définit pas par des caractéristiques linguistiques formelles mais par l'étendue, extensible par définition, des compétences et des répertoires langagiers des locuteurs. Ces compétences et ces répertoires sont nécessaires dans un certain nombre de situations auxquelles le migrant devra faire face et qu'il s'agira de transformer en tâches d'apprentissage dans une formation FLI.

Une formation linguistique de FLI devra donc permettre aux apprenant(e)s de **développer leurs compétences de communication à l'oral** et notamment :

- dans les relations transactionnelles ou de service : les échanges avec les administrations, les services sociaux ou dans le domaine de la consommation, où les locuteurs occupent une place spécifique (fonctionnaire/usager, vendeur/client, etc.) ;
- dans les relations interpersonnelles : échanges entre des locuteurs qui interagissent de personne à personne, sans rôle prédéfini par la situation. Ce sont les multiples contacts de la vie quotidienne avec les voisins, les amis, la famille, les rencontres de passage, etc. ;
- dans les relations professionnelles : sur le lieu de travail ou dans le domaine de l'insertion professionnelle ;

- dans les situations de communication médiatisées, où le message passe par un médium oral. Ce n'est pas une situation d'interlocution : le message est lu ou entendu, sans possibilité de réponse directe. Ce sont les annonces publiques, les boîtes vocales, etc.

Chacune de ces situations nécessite des savoirs et des savoir-faire sociolangagiers particuliers qui s'échelonnent du plus simple au plus complexe. Tous les migrants, ainsi que les natifs d'ailleurs, sont confrontés à ces situations de communication orales qui constituent le quotidien de tout un chacun. Le FLI, comme processus, s'inscrit dans une démarche de hiérarchisation des compétences requises pour maîtriser la gestion de ces situations sociolangagières et construire des démarches didactiques appropriées qui se fondent sur l'élargissement des **compétences balisées par les niveaux du CECR**.

Le FLI se construit donc autour des besoins quotidiens des migrants et vise à élargir progressivement leur sphère d'autonomie dans chacune des situations décrites. Si l'oral représente l'essentiel des besoins sociolangagiers repérés dans la partie précédente, l'écrit n'en reste pas moins incontournable au quotidien. Compte tenu de la non ou faible scolarisation d'une partie des migrants, la question de l'accès au monde de l'écrit doit être évoquée, même si la certification FLI de niveau B1 ne se fonde que sur des activités de communication orale, car il pose des problèmes particuliers. Pour les migrants faiblement ou non scolarisés, ce n'est pas la maîtrise de l'écrit en français qui est difficile ou impossible, mais l'écrit en soi, quelle que soit la langue. Ces personnes relèvent de l'analphabétisme ou de l'analphabétisme fonctionnel selon la terminologie de l'UNESCO. L'accès à l'écrit savant ou littéraire peut représenter un objectif à plus long terme dans le processus d'appropriation du français, mais l'accès aux écrits fonctionnels et aux sources médiatiques « de proximité » (journal local, presse gratuite, etc.) est une priorité, au même titre que les interactions orales décrites plus haut. Les difficultés de certains migrants à l'écrit sont telles qu'un processus d'alphabétisation particulier est à concevoir, ce qui est une marque caractéristique des apprenant(e)s de ce champ éducatif.

1.3. Le français, langue d'intégration sociale, économique et citoyenne

◀ L'intégration sociale

L'objectif du FLI est de permettre l'autonomie sociolangagière des migrants. On ne peut pas définir de limites précises au-delà ou en-deçà desquelles on peut parler d'autonomie : celle-ci commence à partir des premiers échanges fructueux, des premières interactions réussies et s'étend sur un continuum très large. A cet égard, **les niveaux du CECR en sont les points de repère**, les balises.

L'objectif du FLI est résolument pragmatique. Un cours de FLI passe obligatoirement par la réalisation de tâches impliquant les multiples échanges du quotidien, que ce soit dans les relations interpersonnelles ou transactionnelles. La formation privilégie donc l'enseignement/apprentissage de formes linguistiques socialement situées, ancrées dans les pratiques langagières courantes. Ceci n'exclut pas de mener avec les apprenants un travail sur le rapport aux langues, aux apprentissages et à la formation, mais il s'agit pour les migrants, dans un premier temps, de comprendre et de se faire comprendre, dans les situations familières de la vie quotidienne, sociale ou professionnelle, et la conformité stricte à la norme phonétique, syntaxique ou grammaticale n'est pas une priorité. L'intercompréhension nécessite néanmoins le respect de normes élémentaires sans lesquelles la communication serait impossible. Au début du processus d'appropriation du FLI, il convient de trouver un équilibre entre norme et sur-norme, linguistiques mais également sociolinguistiques.

Les aspects pratiques de la vie quotidienne ne représentent pas la fin en soi du FLI, mais ils sont la condition première et indispensable de l'intégration sociale : les migrants sont en situation d'immersion. L'accent mis sur les aspects sociolangagiers pratiques en FLI est valorisante pour les migrants, tout en répondant aux nécessités imposées par les urgences de la situation d'immersion. Les aspects pratiques ne sont pas uniquement fonctionnels. Ils concernent également les relations de bon voisinage avec les locuteurs natifs, ou les autres migrants installés depuis longtemps, et ces relations passent elles-mêmes par des échanges souvent anodins qui n'ont d'autres buts que de favoriser les liens sociaux : le temps qu'il fait, la santé de la famille, etc. Ces « petits riens » relationnels peuvent faire toute la différence.

L'intégration sociale des migrants passe également par leurs enfants. En effet, ceux-ci, quand ils ont été scolarisés tôt dans le système scolaire français, et, à plus forte raison quand ils sont nés en France, se sont approprié le français qui est devenu la langue avec laquelle ils s'expriment le plus spontanément, avec

laquelle ils sont le plus à l'aise. Elle n'est pas leur langue maternelle au sens propre (langue de la mère), mais c'est la langue dominante de leur quotidien. Ils sont francophones et la communication peut poser des problèmes avec leurs parents. Le français est bien sûr la langue du quotidien scolaire des enfants de migrants et il représente un lien majeur entre les familles et l'institution scolaire, dont on sait l'importance dans leur réussite. Le FLI accorde donc une place centrale à la question scolaire du point de vue des relations entre les parents et les institutions éducatives.

◀ L'intégration économique

La question de l'insertion professionnelle, essentielle pour l'intégration, fait partie intégrante du FLI. Elle ne garantit pas à coup sûr l'intégration sociale ou citoyenne mais son absence la rend beaucoup plus difficile.

Le domaine du FOS ou du FLP, qui concerne davantage les salariés en poste ou des personnes en voie de recrutement, sont à articuler avec le FLI, plus centré sur les formations linguistiques à visée professionnelle, sur les actions et les dispositifs de formation linguistique intégrant l'accès à l'emploi.

Les situations liées à l'insertion professionnelle des migrants doivent donc être analysées dans le cadre du FLI, pour préparer le migrant à réussir une entrée en formation professionnelle (qualifiante, pré-qualifiante) ou une embauche et impulser puis sécuriser son parcours professionnel. Dans une formation FLI, les représentations du monde du travail sont abordées, même très schématiquement, et des connaissances socioculturelles et économiques sont transmises et discutées (fonctionnement des différents types d'entreprise, relations hiérarchiques, respect du code du travail, droits et devoirs du salarié ...). Des tâches liées à la **prise de contact avec les structures de recherche d'emploi, d'orientation, d'insertion économique** mais aussi avec les employeurs sont proposées au apprenant(e)s.

Ainsi, sans se substituer à un accompagnement spécifique effectué par un professionnel de l'insertion, le FLI vise l'apprentissage de la langue et des codes liés au monde du travail, permettant au migrant de se repérer dans son environnement et de faire des choix réfléchis, en interagissant avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par la construction de son parcours d'insertion.

◀ L'intégration citoyenne

L'insertion dans la société d'accueil par le travail, les relations interpersonnelles et les échanges du quotidien ne suffisent pas à qualifier l'intégration. Celle-ci suppose de surcroît une adhésion aux valeurs partagées par la communauté. L'équilibre de notre société repose sur des principes démocratiques. Ces principes sont intangibles et incontestables. La démocratie établit une juste proportion entre la reconnaissance des droits imprescriptibles, la liberté des opinions et les devoirs des citoyens à l'égard de la collectivité.

Dans l'espace européen, fondé sur la démocratie, la France affirme ses spécificités, en particulier dans la relation entre l'État et les religions. Les principes qu'elle défend sont le résultat d'une tradition historique, de luttes et de combats émancipateurs, s'appuyant sur les principes des Lumières et des idéaux fondateurs de la Révolution Française, qui façonnent son mode de vie et sa vision du monde. L'intégration au «corps politique» de la société française passe donc par la connaissance et le respect de ses principes fondamentaux. Les droits des citoyens garantis par les lois de la République française sont inaliénables : liberté d'expression, droit de choisir ses représentants, droit à l'instruction gratuite, droit à la protection des individus, des salariés, de la vie privée, droit au respect des opinions politiques, syndicales, religieuses mais aussi à l'athéisme, l'agnosticisme ou l'apostasie. À cet égard, la laïcité est un principe fondamental en France : elle veille à la stricte séparation du politique et du religieux, de l'espace privé et de l'espace public.

Les citoyens, protégés par les lois dont ils se sont dotés, sont tenus de les respecter en toutes circonstances : instruction obligatoire, respect de l'égalité absolue des hommes et des femmes, respect des institutions de la République française et de ses représentants, respect de la justice et de ses représentants, obligation de s'acquitter des impôts. Dans cet esprit, l'enseignement/apprentissage de la langue française, qui ne saurait se réduire à l'acquisition de compétences linguistiques «techniques» ou même pragmatiques, doit pouvoir incorporer l'énoncé des principes fondamentaux démocratiques et républicains.

Il ne s'agit pas de cours d'éducation politique ex-cathedra, mais d'une sensibilisation concrète à ces valeurs par le choix de documents pédagogiques, de thèmes faisant référence aux principes fondamentaux de la

République française, par l'introduction à chaque fois qu'il est possible d'un «volet citoyen» aux séances pédagogiques centrées sur la langue et les pratiques langagières en tant que telles.

1.4. Le FLI comme démarche didactique

Le FLI a été présenté et défini sous ses aspects langagiers, sociaux, économiques et politiques, mais il est aussi, et surtout, une démarche didactique. Le présent référentiel est destiné aux acteurs du champ de la formation linguistique d'adultes en insertion et, à ce titre, c'est bien un outil pour les didacticiens. Cependant, le fait que le FLI ne soit pas seule démarche didactique et que l'évocation préalable du cadre social, économique et politique soit nécessaire, est une marque de sa singularité dans le champ de la didactique du français. Les questions didactiques, en effet, sont indissociables d'un ensemble de facteurs qui influent directement sur les contenus et les démarches d'enseignement/apprentissage du français.

Le FLI s'inscrit dans la continuité théorique et méthodologique de la didactique des langues en général et de la didactique du FLE et du FLS en particulier. Les processus d'acquisition et d'apprentissage d'une langue étrangère, ou seconde, les modes d'intervention didactiques, les outils ou les démarches pédagogiques reposent, dans leurs grandes lignes, sur les mêmes bases. Les interventions didactiques en FLI doivent donc s'appuyer solidement sur les connaissances accumulées en sciences du langage concernant la description et le fonctionnement des langues et du langage car, si l'étude de la langue n'est plus conçue comme un objectif en soi et pour soi par la didactique des langues, il n'en reste pas moins que la connaissance de l'objet à enseigner est incontournable. En revanche, certains traits spécifient le FLI, justifiant le fait qu'il constitue une branche particulière de la didactique du français.

Ce savoir et cette expérience concernent la façon d'enseigner et d'apprendre une langue, de travailler avec les apprenant(e)s sur les différentes activités langagières (de compréhension, d'interaction ou d'expression, écrites et orales) de façon différente et appropriée, la détermination des objectifs pédagogiques, la conception d'un parcours d'apprentissage, la création et l'usage d'outils didactiques, la gestion d'un groupe d'apprenant(e)s.

Le FLI est donc une nouvelle démarche et une construction didactique spécifique. C'est pourquoi des Master présentant une orientation FLI seront désormais proposés dans certaines universités françaises, dans lesquels sera traitée la question de l'enseignement/apprentissage de la langue-culture française comme langue vectrice d'intégration sociale, économique et citoyenne.

2 MISSIONS ET FONCTIONS D'UN(E) FORMATEUR (TRICE) ET D'UN(E) COORDINATEUR(TRICE) FLI DANS UN ORGANISME DE FORMATION

2.1. Missions et fonctions du (de la) formateur (trice) FLI

Le (la) formateur (trice) FLI doit connaître les publics migrants et favoriser leur intégration. Par conséquent, il lui faut être présent(e) et actif(ve) pour les accueillir et les accompagner dès leur entrée en formation, en sa qualité d'acteur(trice) social(e) participant activement à son nouveau cadre de vie, que ce soit dans le domaine social, culturel, professionnel ou encore dans l'éducation de ses enfants. Il (elle) devra donner au migrant toutes les informations nécessaires sur la formation qu'il va suivre.

Le (la) formateur (trice) FLI est un (une) spécialiste de ces publics et de leur hétérogénéité. Il (elle) enseigne le français en contexte d'immersion et valorise donc d'un point de vue didactique l'enseignement/apprentissage du français en milieu homoglotte en s'appuyant sur le fonctionnement de la société d'accueil dans laquelle vit le migrant. Il (elle) s'adresse à un public de personnes adultes riches d'expériences et de compétences variées. Ces personnes viennent apprendre la langue-culture française en contexte homoglotte. Le (la) formateur (trice) FLI intervient alors nécessairement en et hors face à face pédagogique, dans un travail collaboratif avec les apprenant(e)s. Il (elle) les accompagne pour développer, avec eux, leur compétence à communiquer à l'oral et d'autres compétences clés comme : se repérer dans le monde de l'écrit¹, dans

¹ Les écrits de l'environnement sont présents partout en contexte homoglotte (noms des rues, étiquettes, chèques, etc.) les apprenant(e)s y sont continuellement confrontés et progressent grâce à eux, la lecture est plus fréquente que l'écriture qui dans un premier temps se limite à remplir des documents et à la production limitée de phrases simples.

l'espace et dans le temps, dans l'univers des nombres, apprendre à apprendre (particulièrement pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées antérieurement) ou encore utiliser les outils informatiques lorsqu'ils sont nécessaires à l'autonomie en France (bornes interactives, distributeurs, etc.).

Il (elle) doit s'adapter aux diverses situations formatives et conditions d'enseignement/apprentissage (dispositifs à entrées et sorties permanentes, publics variés, plus ou moins hétérogènes...). On peut le (la) considérer à la fois comme accompagnateur (de l'accueil jusqu'au suivi des parcours), passeur de savoirs, savoir-faire et savoir-être, facilitateur, médiateur, évaluateur... Il (elle) travaille en relais avec les acteurs (trices) du territoire (relais associatifs, professionnels de l'insertion, de l'emploi...). Les attitudes centrées sur la relation humaine et la communication font partie intégrante de ses missions. Il (elle) développe les capacités d'improvisation, de gestion de l'inattendu, de l'urgence et de créativité en réinvestissant et utilisant les expériences de chacun.

Le (la) formateur (trice) FLI est d'abord un formateur d'adultes.

En tant que tel, il (elle) doit donc analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics : leurs parcours, leurs profils d'apprentissage, les compétences acquises, les besoins et attentes afin de déterminer en concertation avec eux, les objectifs et les contenus de la formation. Ainsi, il (elle) aide l'apprenant(e) à formaliser ses projets sociaux, culturels, familiaux, professionnels et d'apprentissage et l'implique, autant que faire se peut, dans la conception du plan de formation. Lors de la conception de séquences pédagogiques, il (elle) doit toujours s'interroger sur le sens de ce qui est fait, pour qui et pourquoi et réfléchir aux personnes dans leur environnement, les situer dans leur globalité mais aussi en fonction du contexte d'usage externe de la langue (domaine personnel, familial, public, professionnel, éducationnel). Après avoir identifié les acteurs investis dans la formation, les besoins des apprenant(e)s relativement à l'environnement de communication, il (elle) élabore un programme modulable, adapté à l'actualité et aux imprévus. Lorsqu'il (elle) intervient en formation, il (elle) choisit l'organisation la plus adaptée en termes d'approche didactique, de supports, de guidage, d'aide, de matériel, de gestion de l'espace, du temps, d'organisation d'acteurs (constitution de groupes, sous-groupes, binômes, alternance avec le travail individuel), ceci étant fondamental dans la gestion de groupes hétérogènes. Les savoirs empiriques issus des expériences réussies en formation sont analysés et formalisés en commun et de façon solidaire. Il (elle) favorise la responsabilité et la participation active.

En tant que **formateur (trice) d'une langue-culture étrangère** en l'occurrence le français, à des adultes de langue et de culture étrangère, il (elle) est donc un spécialiste de l'enseignement/apprentissage des langues et cultures étrangères et du français en particulier. La compétence à communiquer à l'oral tient compte des aptitudes de l'apprenant(e) à comprendre, interagir, et s'exprimer en continu, dans des contextes variés, allant d'une situation familière et prévisible à celles qui le sont moins, et aux genres de discours utilisés dans ces situations, aux formes sociolinguistiques à reconnaître et à produire, par le canal verbal mais également kinésique (mimiques faciales, gestes).

En tant que spécialiste du FLI, il (elle) donne aux migrants apprenant(e)s les **clés pour un usage sociolinguistique** (tutoiement/vouvoiement ; modalisations de politesse, marques d'adresse ...), **pragmatique** (*Que dire ? Que faire ? Au travail, dans la rue, dans les administrations, les commerces, à l'école... ?*) **de la langue du pays d'accueil**. La langue orale est appelée à être intériorisée afin de favoriser l'autonomie de la personne. Pour les personnes non ou peu scolarisées, les activités de compréhension écrite portent dans un premier temps sur l'analyse et la compréhension globale de documents dont les formes, dimensions, localisation, supports, graphisme constituent des indices pertinents pour l'interprétation. Pour ces mêmes apprenant(e)s, les activités d'interaction écrite portent essentiellement sur les compétences spécifiques à l'acquisition motrice du système graphique et à la production d'écrits simples d'usage quotidien.

L'apprentissage de la langue inclut la compréhension des principes fondamentaux qui fondent la vie en société en France ; il se réalise dans un processus évolutif tout au long de l'intégration. Les emplois de la langue reflétant les usages, les codes sociaux et culturels de la société française et la compréhension des notions fondamentales à l'intégration servent donc également de base à l'enseignement/apprentissage du français. Les principes fondamentaux de la République sont illustrées par des exemples concrets : la liberté et la responsabilité (par exemple, le code de la route), les modes de fonctionnement de la société démocratique (vote, représentation, séparation des pouvoirs et pluralisme), les règles de la justice (tribunaux, principes généraux de la défense d'une personne, présomption d'innocence...), l'équilibre des droits et des devoirs (par exemple, le droit de percevoir des prestations vs le devoir de contribuer aux besoins de la collectivité par l'impôt), le respect des opinions et de la laïcité, la lutte contre les discriminations, la loi (l'égalité devant la loi,

l'égalité hommes/femmes, le respect de la loi, le régime des sanctions, la création des normes), l'éducation des enfants et le principe de l'instruction publique... Il s'agira aussi d'apprendre à connaître les institutions et services publics de proximité (mairie, préfecture, CAF...), les protections (des individus, de la propriété, de la vie privée, des salariés), le respect des espaces publics et des autorités publiques... et de s'approprier les règles du « vivre ensemble », de la sociabilité.

Il (elle) travaille sur la remise en cause de stéréotypes chez l'apprenant et se fonde donc sur une approche inter et transculturelle qui doit permettre une décentration relative de tous, y compris du (de la) formateur (trice), par rapport à des certitudes. Il (elle) développe l'esprit critique chez l'apprenant(e) mais s'interroge également sur sa pratique, sa posture, ses propres stéréotypes et pour ce faire, il (elle) échange avec d'autres professionnel(le)s (membres de l'équipe éducative, personnes ressources). Enfin, il (elle) s'intéresse aux avancées de la recherche et à la formation continue pour actualiser ses connaissances et développer ses compétences et les adapter à sa mission d'intégration.

L'évaluation se fait en concertation avec les apprenant(e)s. L'activité du (de la) formateur (trice) va de la connaissance et de l'utilisation à l'adaptation voire parfois à la conception de supports d'évaluation des acquisitions ; celle-ci porte également sur l'interprétation des évolutions ou des blocages et la mobilisation de pratiques plurielles d'évaluation, selon les objectifs, les moments ... ainsi que le réajustement éventuel des démarches et outils en fonction des objectifs et des besoins.

Le suivi des apprenant(e)s fait partie intégrante de la période d'apprentissage. Le (la) formateur (trice) favorise la relation entre les apprenant(e)s et les réseaux partenaires et travaille sur la motivation, la redynamisation. Il (elle) prend en compte l'environnement de chacun, gère et fournit un soutien à l'intégration dans la limite de son rôle de formateur (trice).

2.2. Missions et fonctions du (de la) coordinateur (trice) FLI

La fonction de coordinateur (trice) est importante pour fédérer l'équipe pédagogique. Le (la) coordinateur (trice) assure le suivi pédagogique, et au besoin administratif, des actions de formation linguistique à destination des migrants, de la conception (en amont) au suivi (en aval). Il (elle) suit les différentes phases du projet, de l'ingénierie de formation au suivi post formation des apprenant(e)s.

Dans des contextes politiques en constante évolution, le (la) coordinateur (trice) FLI assure une fonction de veille. Il (elle) doit de se tenir informé(e) régulièrement sur l'ensemble des changements apparaissant dans son secteur professionnel qui puisse avoir un impact sur la mise en place des actions de formation dont il (elle) a la charge.

Si la tâche de coordination est occupée par un(e) formateur (trice) FLI avec expérience, il (elle) aura une tâche (supplémentaire) de coordination et devra disposer de la compétence et des moyens nécessaires à son action avec un temps dédié.

Si c'est le directeur de l'organisme qui assume cette fonction, il (elle) doit impérativement connaître les caractéristiques du public et de l'enseignement/apprentissage du FLI aux migrants, et être compétent (e) en ingénierie de formation pour concevoir des formations à visée d'intégration et d'insertion dans de bonnes conditions.

3 MISSIONS ET FONCTION D'UN(E) INTERVENANT(E) BÉNÉVOLE FLI DANS UNE ASSOCIATION DE BÉNÉVOLES

3.1 Répartition des tâches dans une association de bénévoles

L'association (le Président, le Conseil d'administration (CA), ou le directeur) identifie les partenaires potentiels en fonction de ses projets ou de ses actions. Elle saisit et exploite les opportunités de rencontres avec ses partenaires. Ceci afin :

- de répondre aux besoins de ses bénéficiaires qu'elle ne peut satisfaire. L'association recherche alors à proximité des structures proposant des services complémentaires aux siens ;
- de constituer un réseau d'associations œuvrant dans une logique de parcours, et de permettre aux formateurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

Si le nombre d'apprenant(e)s ou de groupes d'apprenant(e)s devient important, l'association désigne un(e) coordinateur (trice), si possible salarié(e).

Le (la) coordinateur (trice) pédagogique, ou le (la) responsable de l'association, le cas échéant, assure et pérennise le partenariat avec des acteurs du territoire (notamment pour la réorientation ou l'organisation des sorties), pour favoriser l'intégration sociale dans tous les espaces sociaux et administratifs, l'intégration professionnelle des apprenant(e)s, l'insertion socioculturelle...

Le (la) coordinateur (trice), avec l'équipe pédagogique, rédige le cadre général d'un programme cohérent qui permet d'atteindre progressivement les grands objectifs socioprofessionnels exprimés par les participants. Sur la base de l'étude des besoins des participants et de l'évaluation diagnostique :

- les objectifs sont définis, les contenus sont détaillés ;
- les méthodes, outils et supports pédagogiques adaptés sont choisis ;
- une progression est fixée ainsi qu'une durée maximum pour atteindre chaque étape du programme ;
- les outils d'évaluation sont adaptés.

L'intervenant(e) bénévole prépare son atelier et l'anime en se fixant des objectifs progressifs à atteindre, en fonction du rythme et de la durée de l'atelier, du niveau de départ de la personne (niveau de scolarisation et niveau de communication orale et écrite en langue française).

3.2 Missions et fonctions de l'intervenant(e) bénévole

Les intervenant(e)s bénévoles qui interviennent dans des ateliers socio-linguistiques (ASL) ou dans toute autre action linguistique de proximité, destinés au public migrant, doivent viser l'intégration de ces personnes dans la société française et leur autonomie dans la vie quotidienne, en mettant au cœur de leur action le rôle d'acteur social du migrant apprenant et usager de la langue². Or certains publics méconnaissent le fonctionnement des espaces sociaux, les codes sociolinguistiques et culturels attendus dans ces espaces, et n'en ont pas un usage autonome. Ce qui les rend très dépendants dans leurs activités quotidiennes et les maintient souvent éloignés de l'emploi auquel ils aspirent.

Les situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle, doivent donc être analysées par L'intervenant(e) bénévole puis transformées en tâches pédagogiques visant :

- le développement de la compétence de communication, orale surtout, dans différents contextes, intégrant les différentes variétés du français,
- le traitement des informations écrites relatives aux espaces sociaux les plus partagés,
- la connaissance et le partage des codes sociaux, des droits et devoirs, des principes fondamentaux de la République française.

² Les exercices scolaires et infantilisants, les livres de lecture pour enfants sont évités (voire proscrits) comme le travail sur les manuels d'école primaire, la récitation « par cœur »...

Le travail de l'intervenant(e) bénévole en FLI doit être en priorité axé sur le développement des **compétences communicatives d'interaction orale**, afin que les migrants puissent comprendre ce qui se dit et être compris dans la vie de tous les jours. Pour les apprenant(e)s non ou peu scolarisés cependant, il sera également nécessaire d'aborder l'entrée dans le monde de l'écrit, la gestion de l'espace et du temps, les stratégies cognitives, la numération et le calcul ainsi que l'accès aux nouvelles technologies.

Enfin, pour **vivre et s'épanouir en France** et pour éviter le repli sur soi et l'isolement, les migrants ont également besoin de se familiariser progressivement avec les codes sociaux, les usages, les habitudes quotidiennes de vie des Français, dans ce qu'ils ont de commun, mais aussi dans leur variation. Ils doivent aussi connaître leurs droits et leurs devoirs, les lois, les institutions et les principes fondamentaux de la République et de la vie dans la société française. Ces questions doivent donc faire partie de l'enseignement/apprentissage de la langue et de la culture françaises dans les ateliers animés par les bénévoles.

4 CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL FLI® OU DE L'AGRÈMENT FLI®

Le label FLI s'adresse à des organismes (associations, entreprises, collectivités) dispensant des cours de français à des publics adultes migrants. Délivré par l'État, le label FLI vise à reconnaître la qualité de la formation dispensée par l'organisme dans le respect du référentiel FLI. Le label est délivré pour trois ans par une commission de labellisation dont la composition est fixée par décret, à l'issue d'un audit réalisé par un organisme tiers.

Pour être labellisé FLI, l'organisme doit :

- dispenser des cours de façon effective ;
- proposer des conditions de formation conformes à la réglementation en vigueur ;
- disposer de formateurs ayant obtenu une qualification FLI (master FLI³) ;
- mettre en place une fonction de coordination des formations FLI ;
- respecter l'esprit qui a prévalu à la création du champ.

Au-delà, l'organisme labellisé doit promouvoir la conception d'un français langue d'intégration conçu comme une démarche d'apprentissage d'une langue utilisée dans divers univers en France et comprenant une connaissance suffisante des usages de la société d'accueil.

Les organismes labellisés pourront délivrer à l'issue des cycles de formation des attestations de niveaux acquis, qui pourront être utilisées auprès de l'administration dans le cadre des procédures de naturalisation et d'acquisition de la nationalité française par mariage.

Légende
Cases grisées = les critères doivent être remplis pour obtenir le Label FLI® ou l'Agrément FLI®
PP = pistes de progrès PP dans la colonne « Label FLI® (OF) » ou dans la colonne « Agrément FLI® (AB) » signifie que les auditeurs pourront vous accorder un délai (qu'ils évalueront) pour satisfaire à cette exigence, si vous ne remplissez pas cette condition au moment de l'audit.
Les cases laissées blanches dans la colonne « Agrément FLI® » (associations de bénévoles n'ayant pas d'existence juridique en tant qu'organisme de formation. Voir ci-dessous.) signifient que le critère n'est pas applicable ou que le descripteur de compétence du (de la) formateur (trice) ne concerne pas (nécessairement) les intervenant(e)s bénévoles (AB) de l'association demandant l'agrément FLI.
Les cases laissées blanches dans la colonne « Label FLI® » signifient que le critère ou le descripteur ne concerne pas les OF déclarés.

³ En attendant la généralisation des Master FLI à l'université, ces connaissances et ces compétences, si elles ne sont pas déjà acquises par les formateurs (trices) en poste, pourront l'être dans le cadre de formations de formateurs (trices), reconnues par la DAIC.

4.1. Gestion de l'organisme

Existence de la structure	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Existence juridique: KBIS (entreprise), déclaration au Journal officiel, statuts (association).		
Existence juridique de l'organisme de formation : « Tout prestataire de formation doit adresser une déclaration d'activité au préfet de région compétent. Cette déclaration d'activité indique la dénomination, l'adresse, l'objet de l'activité et le statut juridique du déclarant et doit être complétée des pièces justificatives mentionnées à l'article R. 6351-5 du code du travail ; le cas échéant, elle mentionne les autres activités exercées. »		
Obligations sociales et fiscales : justificatifs du versement des contributions sociales, fiscales et conventionnelles+ éventuellement : DADS1 et DAS2, attestation chèque emploi associatif ...		
Obligations pédagogiques : bilans pédagogiques et financiers (CERFA n°10443*09) – N et N-1		
Obligations documentaires - En référence à l'Article L. 6353-8 du Code du Travail : « Le programme de stage, la liste des formateurs pour chaque discipline avec mention de leurs titres ou qualités, les horaires, les procédures de validation des acquis de la formation, le règlement intérieur applicable aux stagiaires ainsi que, dans le cas des contrats conclus, les tarifs et les modalités de règlement, les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage font l'objet de documents remis au stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais. » - En référence à l'Ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005 relative à la simplification et à l'adaptation du droit dans les domaines de la formation professionnelle et de l'emploi : « existence d'un programme préétabli, de conventions, de contrats, d'attestations de présence, bilan de fin de stage, Règlement intérieur, affichage des horaires)		
Respect de la Loi Informatique et Liberté du 6/1/1978, modifiée le 6/8/2004 : déclaration simplifiée des fichiers à la CNIL, mention sur les documents de collecte de données personnelles.		

Démarche d'amélioration	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
Existence d'une politique affichée : clarté des activités et des prestations proposées, engagements énoncés, objectifs déclinés		
Évaluation de la qualité des prestations rendues (satisfaction des publics) et recueil et suivi des réclamations et suggestions des publics accueillis. Exemples : questionnaire de satisfaction auprès des publics accueillis /cahier de doléances, copie des notes de l'intervenant(e) lors du bilan oral en fin de formation, tableaux de synthèse annuels ...	PP	PP
Recueil et traitement des dysfonctionnements internes (salariés, bénévoles). Exemples : cahier de transmission, boîte à idées, point mis à l'ordre du jour des réunions de travail, ...	PP	PP
Engagements à l'amélioration. Exemples : élaboration et suivi d'un plan d'actions, CR des réunions de CA précisant les actions à mener,...		

4.2. Gestion des ressources humaines et matérielles

Ressources humaines	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
Application de la Convention collective des organismes de formation		
Contractualisation pour chaque intervenant(e) salarié : contrat de travail ; fiche de poste ou de fonction ou de mission individuelle, ...		PP
Contractualisation pour chaque intervenant(e) bénévole : contrat de bénévolat, charte du bénévolat signée, fiche de poste, de fonction ou de mission individuelle, ...		
Organisation humaine adaptée aux engagements et aux prestations proposées. Exemples : fiches de moyens relatives à l'effectif des personnels (salariés ou bénévoles), aux types de contrats de travail, aux qualifications et compétences,... liste des intervenant(e)s et CV...		
Définition des responsabilités au sein de l'organisation générale et pédagogique. Exemples : organigramme hiérarchique et fonctionnel, composition du Conseil d'Administration (CA)...		
Existence d'une fonction de coordination pédagogique (poste ou heures dédié(es))		PP
Procédure de sélection des intervenant(e)s. Voir « Compétences attendues du (de la) coordinateur (trice) et du (de la) formateur (trice) FLI »		PP
Modalités de qualification, validation et suivi des compétences des intervenant(e)s. Voir « Compétences attendues du (de la) coordinateur (trice) et du (de la) formateur (trice) FLI, notamment sur les diplômes (ou les formations) requis.		PP
Modalités de remplacement en cas de défaillance d'un(e) intervenant(e). Exemples : équipe de vacataires disponibles, mise en place de binômes d'intervention, équipe interne de « volants », ...	PP	PP
Réalisation de l'entretien professionnel auprès des personnels salariés (Loi n°2004-931 du 4/5/2004 : entretien professionnel tous les 2 ans pour tout salarié d'une ancienneté de 2 ans et plus.		
Respect de la législation sociale relative à la formation professionnelle continue des salariés (Lois n°2004-931 du 4/5/2004 et n°2009-1437 du 24/11/2009 : plan de formation des salariés, information relative au DIF, ...)		

Locaux	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
Locaux adaptés au nombre de personnes à accueillir, permettant de conduire les prestations, collectives et individuelles le cas échéant. Exemples : fiche sur la capacité d'accueil, le nombre de salles, y compris les louées ou prêtées, et de chaises (par rapport au nombre de groupes d'apprenant(e)s accueillis), l'existence de toilettes, de tableau (x) dans chaque salle...		
Contrats d'assurance (attestation d'assurance à fournir) pour les locaux, matériels et véhicules (le cas échéant) et pour la responsabilité civile (couvrant les activités des bénévoles le cas échéant). Contrat spécifique permettant les sorties et les visites prévues avec les apprenant(e)s dans le cadre des actions proposées.		
Conformité des locaux à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité , dans le cadre de l'accueil de public. Existence du Document unique (Décrets n°2001-1016 du 5/11/01 n°2008-1347 du 17/12/08), du Registre de sécurité et des comptes rendus des visites de conformité (Décret 2009-1119 du 16/9/09 – selon taille de la structure). Affichage lisible du plan des locaux, des numéros d'urgence, des dispositions à prendre en cas d'incendie. Contrôle des extincteurs, ...		
Accessibilité des locaux aux personnes handicapées (Loi n°2005-102 du 11/2/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)		PP délais fixés par la loi (1/1/15 au plus tard).

Matériel et ressources pédagogiques	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
<p>Matériel et ressources pédagogiques adaptés aux formations linguistiques et à l'intégration des publics migrants ainsi qu'au nombre de stagiaires.</p> <p>Mise à disposition du matériel aux formateurs (trices) et aux apprenant(e)s.</p> <p>Exemple : bibliothèque ressources avec un système de prêt, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les formateurs (trices) : <i>des référentiels linguistiques, des ouvrages pédagogiques de référence...</i> (Les comptes rendus de formations et de réunions pédagogiques sont également archivés) ; - pour les apprenant(e)s et les formateurs (trices) : <i>manuels d'apprentissage du français (langue étrangère) pour adultes, accompagnés de supports audio ou vidéo ; outils ou supports pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des autres savoirs de base. Documents authentiques classés : articles de journaux, petites annonces, documents administratifs...</i> (banque, poste, mairie, bibliothèque, Pôle Emploi..., supports authentiques audio ou vidéo (films, publicités, émissions de radio, flashes info...) <p>Présence de lecteurs audio, de postes informatiques, d'une télévision/lecteur DVD, d'un vidéoprojecteur, d'un accès à Internet... en fonction des activités</p> <p>Accès possible à une photocopieuse (modalités d'accès indiquées)</p>		PP

4.3. Accueil des publics

Information et communication	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
<p>Accès par toute personne aux renseignements sur l'organisme et les prestations proposées. Exemples : outils de communication (plaquettes, brochures, Internet...) sur les prestations proposées, sur les financements des actions... ; sur les prérequis éventuels des apprenants accueillis, les modalités d'inscription, les rémunérations éventuelles des stagiaires... <i>Prise en considération, dans la communication de tous les publics accueillis.</i></p>		
<p>Affichage et signalétique au sein des locaux (plan d'accès) <i>accessible à tous les publics accueillis.</i></p>		
<p>Traçabilité des visites et des demandes de renseignement, suivi des réponses apportées.</p>	PP	PP
<p>Accueil des bénéficiaires. Exemples : présentation du règlement intérieur, formation aux risques (évacuation incendie, affichage numéros d'urgence, ...) conformément à L4142-3 du Code du Travail. <i>Mise en place de modalités de compréhension et d'acceptation par tous les publics accueillis, y compris non ou peu lecteurs/scripteurs ...</i></p>		

Accueil et suivi administratifs	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
<p>Existence d'un dossier d'inscription par apprenant et d'un temps dédié à leur accueil.</p>		
<p>Évaluation diagnostique. Si l'évaluation diagnostique ou le positionnement sont pris en charge à l'extérieur de la structure, l'indiquer. Voir « compétence du (de la) formateur (trice) FLI ».</p>		PP
<p>Dispositions pour le suivi des candidatures des apprenant(e)s et modalités de réorientation en cas de prérequis non conformes, moyens de communication pour la validation ou le refus de la structure où la personne a été orientée (fiche-navette, fiche de liaison...)</p>		PP

4.4. Organisation de l'action de formation

Suivi administratif de l'action mise en place	Label FLI®(OF)	Agrément FLI®(AB)
<p>Modalités de confirmation d'inscription et de convocation des stagiaires. Exemples : courrier, traces de communication orale, d'information collective, ... <i>Dispositions pour prendre en considération le niveau linguistique des publics accueillis.</i></p>		PP
<p>Suivi administratif des absences et présences (feuilles d'émargements, à conserver après chaque séance de formation ...)</p>		
<p>Recherche collective des causes de l'absentéisme (personnelles, adéquation des activités proposées...) et des solutions à l'absentéisme prolongé ou répété (inscription éventuelle de la personne dans un autre atelier en cours d'année ou réorientation vers d'autres acteurs de l'insertion). Dialogue avec les participants sur les conséquences de l'absentéisme et sur la responsabilité de chacun...</p>		PP
<p>Suivi de l'action de formation linguistique à l'interne. Exemples : mise en place d'un cahier de suivi de l'action : (date et les objectifs de la séance, thématique abordée, activités langagières mises en place, supports pédagogiques utilisés, atteinte des objectifs fixés... point sur l'avancée du programme, progression individuelle des apprenants...)</p>		PP
<p>Remise d'une attestation à chaque apprenant(e) à la fin d'une session de formation, comprenant : l'intitulé de l'action, la durée et le rythme de l'atelier, l'assiduité du participant (indication du nombre d'heures de formation effectivement suivies), les compétences acquises...</p>		
<p>Traçabilité de l'action de formation linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des bulletins d'inscription, des conventions de formation, des feuilles de présence, des évaluations, des attestations de formation, conformément à la loi n° 2009-1437 du 24/11/09. - Outils de suivi permettant une connaissance fine du groupe avec actualisation de chaque situation, établissement de statistiques générales pour rédaction du bilan pédagogique et financier (Cerfa n° 10443*10) et notice (Cerfa n° 50199#10) 		
<p>Inscription dans une logique de parcours : lien avec d'autres actions de formation, d'insertion, de qualification... Exemples : fiche de liaison pour faciliter les échanges entre l'équipe encadrante et les différents partenaires du territoire, comprenant : le nom de la structure d'accueil initiale et le nom de la structure destinataire ; l'identité de la personne réorientée ; les éléments importants de la situation personnelle et professionnelle de l'apprenant(e); ses besoins en formation et son niveau actuel de connaissances et de compétences ; la raison de son orientation (avis du coordinateur pédagogique ou du directeur)....</p>		PP

4.5. Objectifs et contenus spécifiques d'une formation FLI

Pour obtenir le label FLI®⁴ ou l'Agrément FLI®⁵ il est nécessaire que les formations linguistiques dispensées couvrent les objectifs et contenus suivants :

Développement de la compétence de communication à l'oral	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
dans les relations transactionnelles ou de service : il s'agit des relations avec les administrations, les services sociaux ou dans le domaine de la consommation. Elles mettent en lien des locuteurs dans des relations spécialisées où ils occupent une place spécifiée par cette relation : fonctionnaire/usager, vendeur/client, etc.		
dans les relations interpersonnelles : il s'agit des relations entre des locuteurs qui interagissent de personne à personne, sans rôle prédéfini par la situation. Ce sont les multiples contacts de la vie quotidienne avec les voisins, les amis, la famille, les rencontres de passage, etc.		
dans les relations professionnelles : il s'agit des relations langagières sur le lieu de travail ou dans le domaine de l'insertion professionnelle.		6
dans les situations de communication médiatisées : il s'agit des situations où le message passe par un médium oral. Ce n'est pas une situation d'interlocution : le message est lu ou entendu, sans possibilité de réponse directe. Ce sont les annonces publiques, les boîtes vocales, etc.		

Accès au monde de l'écrit (pour les migrants non ou peu scolarisés)	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
par rapport aux écrits institutionnels et ceux du domaine de la consommation et des services : il s'agit des nombreux documents à lire ou à renseigner, liés à la position administrative des citoyens (papiers d'identité, permis de conduire, carte grise, etc.), aux services reçus ou sollicités (factures, contrats, baux, etc.) à la scolarité des enfants : carnet de liaison, bulletins de note, messages des équipes éducatives et des enseignants aux parents, etc.		
par rapport aux écrits de la vie personnelle qui permettent la communication entre les membres de la famille, avec les amis ou les voisins : SMS, mails, messages divers, etc.		
par rapport aux écrits professionnels ou du domaine de l'insertion : ces écrits sont spécifiques et peuvent faire l'objet d'une formation particulière à visée professionnelle ; leur nature et leur usage dépendent très étroitement des contextes particuliers des entreprises et des branches professionnelles ; écrits d'information publique : média, signalétique urbaine, affichages, etc.		

⁴ Certains descripteurs sont bien entendu communs au FLE, au FLS et au FLI. Comme nous le disons dans le paragraphe Pourquoi spécifier un nouveau champ FLI ? : [...] il s'agit d'un embranchement [du FLE] et non d'une scission [...] le FLI spécifie un public, les adultes migrants en France, une finalité particulière et un choix de politique linguistique ainsi qu'un champ professionnel, les bases théoriques et méthodologiques restant communes avec la didactique du FLE ou du FLS. Rappel : en attendant la généralisation des Master FLI à l'université, les connaissances et les compétences des formateurs pour assurer ces contenus de formation spécifiques, si elles ne sont pas déjà acquises par les formateurs (trices), devront l'être dans le cadre d'une formation de formateurs, reconnue par la DAIC.

⁵ Si les intervenant(e)s bénévoles n'ont pas les compétences pour assurer ces contenus de formation, ils (elles) devront les acquérir dans le cadre d'une formation de formateurs, reconnue par la DAIC.

⁶ Objectifs et contenus non obligatoires si la thématique n'est pas choisie par l'ASL ou l'action de proximité.

FLI et intégration sociale des migrants	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
L'objectif du FLI est résolument pragmatique. Il vise la réalisation de tâches impliquant les multiples échanges du quotidien, que ce soit dans les relations interpersonnelles ou transactionnelles. Il s'agit pour les migrants, dans un premier temps, de comprendre et de se faire comprendre, dans les situations familières de la vie quotidienne, sociale ou professionnelle, et la conformité stricte à la norme phonétique, syntaxique ou grammaticale n'est pas une priorité. Le migrant doit donc savoir utiliser des formes linguistiques socialement situées, ancrées dans les pratiques langagières courantes et se les approprier pour élargir progressivement ses compétences et son répertoire langagiers.		

FLI et intégration sociale via la scolarité des enfants	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
Le FLI accordera une place centrale à la question scolaire du point de vue des relations entre les parents et les institutions éducatives, du suivi scolaire des enfants, des usages scolaires ...		PP

FLI et intégration économique	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
Le FLI est aussi lié à l'insertion professionnelle des migrants qui doit avoir une représentation claire, même très schématiquement, du monde de l'emploi (connaissance des agences et structures de recherche d'emploi, d'orientation, d'insertion par l'activité économique...) du travail (respect du code du travail, droits et devoirs du salariés ...), du contexte économique et socioculturel de l'entreprise (relations hiérarchiques, modes d'adresse...), du fonctionnement des différents types d'entreprise...		7

FLI et intégration citoyenne	Label FLI® (OF)	Agrément FLI® (AB)
	Master FLI	F2F
Une formation FLI doit traiter des droits inaliénables des citoyens garantis par les lois de la République française : liberté d'expression, droit de choisir ses représentants, droit à l'instruction gratuite, droit à la protection des individus, des salariés, de la vie privée, droit au respect des opinions politiques, syndicales, religieuses mais aussi de l'athéisme, l'agnosticisme ou l'apostasie. À cet égard, la laïcité est un principe fondamental en France : elle veille à la stricte séparation du politique et du religieux, de l'espace privé et de l'espace public, à l'expression et à la pratique de toutes les religions dans le respect strict des lois de la République française.		
Elle doit également aborder les devoirs des citoyens ainsi protégés par la loi qu'il faut respecter en toutes circonstances : instruction obligatoire, respect de l'égalité absolue des hommes et des femmes, respect des institutions de la République française et de ses représentants, respect de la justice et de ses représentants, obligation de s'acquitter des impôts sur lesquels s'appuie l'État solidaire.		

⁷ Objectifs et contenus non obligatoires si la thématique n'est pas choisie par l'ASL ou l'action de proximité

4.6. Compétences⁸ attendues du (de la) formateur (trice) FLI

- Pour obtenir le Label FLI®, les formateurs (trices) et coordinateurs (trices) devront avoir des connaissances et des compétences reconnues, qu'elles auront obtenues à l'issue du Master FLI.⁹ Les formateurs (trices) et les coordinateurs (trices) actuellement en poste (ayant un Master FLE, FLS ou équivalent et/ou une expérience reconnue), n'ayant pas ces compétences, suivront, si besoin, une formation de formateurs, reconnue par la DAIC, correspondante à leurs besoins.

- Pour obtenir l'Agrément FLI®, les intervenant(e)s et coordinateurs (trices) bénévoles devront avoir des connaissances et des compétences *ad hoc*. Si les bénévoles actuellement en charge de la formation linguistique des publics migrants n'ont pas ces compétences, ils (elles) devront suivre une formation de formateurs, reconnue par la DAIC, leur permettant de les acquérir.¹⁰

CONNAISSANCES ET COMPETENCES PREALABLES EN DIDACTIQUE DES LANGUES-CULTURES ETRANGERES	Label FLI (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître l'objet à enseigner : la langue française. Les interventions didactiques en FLI doivent s'appuyer solidement sur les connaissances accumulées en sciences du langage concernant la description et le fonctionnement des langues et du langage.		
Connaître les grands courants en didactique¹¹ des langues étrangères et en pédagogie / andragogie (différenciée, par objectif, du projet, active...).		
Connaître les théories de l'apprentissage et particulièrement les processus d'apprentissage chez l'adulte, l'andragogie de l'accompagnement, les freins à l'apprentissage.		
Connaître les apports des disciplines convoquées pour assurer une formation FLI : la didactique des langues-cultures étrangères, la didactique du FLE (Français Langue Étrangère), du FLS (Français Langue Seconde) des sciences de l'éducation, mais aussi le FOS (Français sur Objectif Spécifique), le FLP (Français Langue Professionnelle) et dans certains cas le FLM (Français Langue Maternelle).		
Connaître la problématique globale de référence : andragogie et didactique des langues et des cultures étrangères ; articulation nécessaire entre apprenants, enseignant, apprentissage (d'une langue étrangère) et situation d'apprentissage en immersion.		
Avoir un usage éclectique mais raisonné des approches nécessairement plurielles dans la mise en place d'une formation FLI qui gère en permanence la complexité. Tenir compte du rôle majeur des interactions sociales et de la négociation, du travail d'élaboration conjointe du parcours d'apprentissage avec les stagiaires, qui cadre avec l'approche par compétences, la perspective actionnelle, l'approche fonctionnelle et communicative.		
Avoir des connaissances sur les cultures, adopter une démarche interculturelle, transculturelle ou co-culturelle dans son enseignement, objectiver les comportements en milieu plurilingue et pluriculturel, avec pour objectif l'intégration à la société française.		
Maîtriser les principes de base de la communication orale , la pratique de l'écoute active, du feed-back, l'usage des éléments kinésiques (expression du visage, gestes, intonation...), l'usage de l'image comme outil de communication.		

⁸ « Compétence » en tant que combinaison complexe de qualités, de connaissances, de capacités, d'attitudes nécessaires pour mener à bien ces missions.

⁹ Les auditeurs détermineront le nombre de formateurs dont les connaissances et les compétences ci-dessus décrites sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation FLI.

¹⁰ La commission d'examen des dossiers d'agrément déterminera le nombre d'intervenants dont les connaissances et les compétences ci-dessus décrites nécessaires ou suffisantes pour assurer la qualité de la formation FLI.

¹¹ La didactique est centrée sur l'observation, l'analyse, l'interprétation, des environnements pratiques et des processus situés et interalliés d'enseignement/apprentissage l'intervention. Elle peut s'intéresser à la pédagogie (mais il ne faut jamais oublier que l'on s'adresse à des adultes), la psychologie cognitive, les sciences de l'éducation, l'anthropologie sociale et culturelle, la sociolinguistique...

Maîtriser sur le plan linguistique la connaissance des usages du français en situation, en lien avec les situations concrètes (contextualisation, registres de langue...)		
Connaître les normes élémentaires sans lesquelles la communication serait impossible et trouver un équilibre entre norme et sur-norme, sur le plan linguistique et sociolinguistique. Au début du processus d'appropriation du FLI, il convient de choisir des situations particulières d'échanges sociaux où le choix de la norme et du registre est difficile à faire comme par exemple : - le tutoiement et le vouvoiement, - l'usage des modalisations qui renvoient à autant de situations sociales différentes : où, quand, comment et avec qui utiliser « je veux/je voudrais » ou les salutations usuelles « bonjour/salut », etc. ?		
Maîtriser les contenus nécessaires à l'intégration. Connaître : - les grandes lois et grands textes qui constituent les droits et devoirs du citoyen ¹² , - les éléments de la législation concernant l'intégration, la formation tout au long de la vie, la formation professionnelle (pré)qualifiante, l'insertion professionnelle, l'accès à la citoyenneté, la naturalisation...		

INGENIERIE ANDRAGOGIQUE	Label FLI (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Définir les objectifs d'enseignement/apprentissage communs au groupe, concevoir un scénario d'enseignement/apprentissage global.		PP
Définir une démarche de formation s'appuyant sur les stratégies d'apprentissage des apprenants : articuler apprentissage individuel (guidé) et enseignement collectif, intégrer les TIC (technologies de l'information et de la communication) aux supports de formation, articuler l'apprentissage en salle de cours et en situation sociale ou professionnelle.		PP
Se servir des référentiels, des outils et des supports (y compris multimédia) de formation nécessaires à la mise en place d'un parcours de formation linguistique pour les migrants dans le cadre de dispositifs établis ou non.		PP
Utiliser en particulier les outils d'apprentissage de la langue française existants destinés à des publics adultes du niveau A1.1 jusqu'au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), à l'oral en particulier.		
Repérer les situations de communication et d'action les plus courantes et en analyser le contenu actionnel , pour pouvoir proposer des tâches d'apprentissage en adéquation avec les situations de la vie quotidienne des migrants. Il convient d'en faire la liste, sinon exhaustive du moins la plus complète possible. Exemples : de la consultation chez le médecin au guichet de la préfecture, de la petite conversation du matin avec le voisin jusqu'à la réaction à l'annonce dans une gare... Repérer le contenu sociolangagier pertinent pour « extraire » les formes sociolinguistiques pragmatiques et linguistiques appropriées à la conduite de ces interactions.		

¹² Connaissance et fonctionnement de la république française (dimension de l'instruction civique) les lois d'organisation collective et de participation à la vie publique (loi 1901 - 1944, droit de vote des femmes - constitution de 1958 (5^e République), exercice du droit syndical inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 - loi de 1905 sur la laïcité...). Savoir que la citoyenneté n'implique pas uniquement le vote pour la représentation législative et exécutive de l'État et des collectivités locales (sauf au niveau local pour les européens communautaires), les étrangers non communautaires peuvent participer à la vie de la cité et se faire élire comme représentants des salariés au sein de l'entreprise (CE, CHSCT), ils peuvent être élus et/ou voter aux prud'hommes (tribunal de l'État français, avec des fonctions de juges), voter dans les chambres de commerce et d'industrie ou auprès de syndicats nationaux. Les étrangers peuvent voter dans les associations de loi 1901 et être élus.

¹³ Phase de préparation, en amont du « face à face pédagogique ». Nous tenons à utiliser le terme « andragogique », pour parler de la formation des adultes plutôt que le terme « pédagogique » qui s'adresse à des enfants, pour mettre accentuer le sens de la démarche d'enseignement/apprentissage aux adultes migrants.

Être en mesure de concevoir un parcours dépassant le cadre strict de la formation linguistique pour accompagner les migrants dans leur projet.		
Aborder l'entrée dans le monde de l'écrit , la problématique de la lecture et le graphisme avec des adultes non ou peu scolarisés, en excluant toute infantilisation (le graphisme est un passage nécessaire pour parvenir à un minimum d'expression écrite dans un usage quotidien). Permettre la compréhension de ce que sont les écrits, leurs fonctions (savoir distinguer dans sa boîte aux lettres ce qui relève de la publicité ou ce qu'il est important de traiter comme une facture).		
Travailler sur le raisonnement logique, les bases de la numératie, la gestion de l'espace et du temps, la résolution de problèmes...		PP
Travailler sur l'usage des TIC à des fins d'intégration, d'insertion sociale et professionnelle et d'éducation avec tous les publics accueillis		PP
Travailler avec les apprenant(e)s sur le « apprendre à apprendre », sur l'organisation de leur apprentissage.		PP
Développer les connaissances des apprenants migrants sur les droits de tout citoyen français , comme le précise le champ du FLI, entre autres sur : - les droits inaliénables des citoyens garantis par les lois de la République française: liberté d'expression, droit de choisir ses représentants, droit à l'instruction gratuite, à la protection des individus, droit des salariés, de la vie privée, droit au respect des opinions politiques, syndicales, religieuses ... - mais aussi sur le droit des étrangers.		
Aborder avec les apprenant(e)s les devoirs des citoyens qu'il faut respecter en toutes circonstances : instruction obligatoire, respect de l'égalité absolue des hommes et des femmes, respect des institutions de la République française et de ses représentants, respect de la justice et de ses représentants, obligation de s'acquitter des impôts, sur lesquels s'appuie l'État solidaire.		
Analyser les situations liées à l'insertion professionnelle des migrants pour préparer le migrant à réussir une entrée en formation professionnelle (qualifiante, pré-qualifiante) ou son embauche et impulser puis sécuriser, dès le départ, son parcours professionnel.		14
Aborder avec les apprenant(e)s les représentations du monde du travail , même très schématiquement (aux premiers niveaux du CECR) et apporter des connaissances socioculturelles et économiques sur le monde de l'emploi et du travail (fonctionnement des différents types d'entreprise, relations hiérarchiques, respect du code du travail, droits et devoirs du salarié ...)		14
Bâtir des tâches d'apprentissage liées à la prise de contact avec les structures de recherche d'emploi , d'orientation, d'insertion économique mais aussi avec les employeurs.		14
Amener les apprenant(e)s à une certaine autonomie dans les situations de recherche d'emploi , de l'analyse à la compréhension de l'offre, y compris de formation, du traitement des informations, orales et écrites, et de la réponse à y apporter.		14
Amener les apprenant(e)s à revisiter leur passé, à catégoriser et à valoriser toutes leurs expériences . (Travail qui devra aussi s'échelonner sur les différents niveaux du CECR que couvre le FLI en particulier du A1.1 au B1).		14

¹⁴ Compétence non obligatoire si la thématique emploi n'est pas choisie par l'ASL ou l'action de proximité

INTERVENTION EN FACE À FACE	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Créer et générer une dynamique de groupe , organiser la coopération au sein du groupe, gérer le suivi de chacun, établir un environnement où les apprenant(e)s se sentent valorisés et motivés. Articuler la formation individuelle et collective.		
Tirer parti de la situation d'apprentissage du français en France et donc des spécificités liées à l'apprentissage en immersion, faire émerger les spécificités langagières et socioculturelles françaises, les usages, les usages liés à des contextes, à des situations de communication probables pour les apprenant(e)s.		
Faire comparer les spécificités langagières et socioculturelles françaises , les usages, la vie dans la société française à leur propre langue et culture, aux coutumes, traditions, usages ainsi que les principes fondamentaux de la République française et de leur pays. Aider les apprenant(e)s à surmonter leurs différences pour pouvoir participer au corps social commun.		
Proposer des modalités d'apprentissage favorisant le transfert de l'apprentissage en allers retours entre les espaces sociaux ou les situations de travail et la situation de formation en salle de cours.		
Exploiter les ressources documentaires , constituer des dossiers de documents authentiques .		
Élaborer et développer différents types d'activités d'apprentissage : jeux de rôle, usage des média, simulations globales, travail sur documents authentiques (support papier, audio, vidéo...), analyse constructive des erreurs ...		PP

ÉVALUATION DES COMPETENCES ET DES ACQUIS	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître les différentes formes et fonctions de l'évaluation (diagnostique, formative, certificative, auto-évaluation, co-évaluation...)		PP
Connaître l'échelle des niveaux du CECR et les activités à mettre en place pour évaluer les activités langagières de compréhension, d'interaction et d'expression, à l'oral (principalement du niveau A1.1 au niveau B1) et à l'écrit. Rappel : le CECR est le cadre de référence des formations linguistiques des migrants dispensées dans le dispositif CAI/Hors CAI.		PP
Évaluation diagnostique		
Être en mesure de construire les modalités de positionnement ayant pour objectif : - de faire émerger les connaissances et compétences des apprenant(e)s; - de fixer des objectifs atteignables après quelques séances, en fonction des besoins et des projets des apprenant(e)s; - d'adapter le programme et les contenus de la formation aux apprenant(e)s; - d'avoir un point de comparaison au cours de l'année, et à la fin de l'atelier pour juger la progression de chaque apprenant(e) ; - d'orienter la personne vers le groupe le mieux adapté au sein de l'atelier. Sont évalués : - la compétence à communiquer en français particulièrement à l'oral (se baser sur le CECR) ; - les autres compétences de base comme la numératie et le calcul, le repérage dans le temps et dans l'espace... pour les publics non ou peu scolarisés ; - le degré d'autonomie sociale et professionnelle : compétences socioprofessionnelles, ouverture socioculturelle, connaissance de la ville, des commerces, des administrations ; - le répertoire langagier de l'apprenant (les langues utilisées dans diverses situations) ...		PP OU ↓

S'il n'y a pas de compétences internes dans l'association de bénévoles pour réaliser une évaluation diagnostique, celle-ci se met en rapport avec un organisme de formation ou un centre de bilan pouvant faire le positionnement des stagiaires.		
Évaluation formative		
Être en mesure de construire les modalités d'évaluation et de suivi des apprenant(e)s en fonction de critères permettant d'apprécier la progression des apprenant(e)s dans la mobilisation de leurs compétences langagières dans des situations de plus en plus complexes (définies par le CECR, du A1.1 au B1). Adapter le programme aux progressions des apprenant(e)s en cours de formation, pour éviter absentéisme ou décrochage et : - favoriser l'expression de chacun, - évaluer le degré de satisfaction général, - repérer les obstacles aux apprentissages, - informer chaque participant sur ses progrès et ses difficultés... tout au long de la formation.		PP
Favoriser l'utilisation de supports personnels d'évaluation, de co-évaluation et d'auto évaluation (accompagnée) formative pour l'apprenant(e) (de type portfolio, livret d'apprentissage, carnet de l'apprenant(e)... où sont notés ses acquis, les compétences développées, ses progrès, les points à retravailler...) et s'assurer que le retour soit lisible pour la personne ou pour les partenaires.		PP
Mettre en place des moments d'évaluation mais aussi d'auto et de co-évaluation réguliers permettant : - d'aider chaque participant à visualiser ses progrès et à entretenir sa motivation ; - d'échanger avec chaque participant sur son parcours, ses projets et son orientation ; - de mieux adapter (voire de modifier) les contenus du programme aux besoins ; - de préparer des activités différentes pour ceux qui ont progressé et pour ceux qui rencontrent encore des difficultés.		PP
Bilan		
Faire avec l'apprenant(e) l'évaluation de ses progrès à la fin de la session de formation, sur la base d'outils, de critères et d'indicateurs objectifs et communs à toute l'équipe pédagogique. Il s'agit d'évaluer tout ce qui témoigne du degré d'autonomie atteint dans les activités : - de communication orale (en se fondant sur l'échelle des niveaux du CECR) ; - d'interaction sociale et collective, (interaction verbale et non verbale, dialogue interculturel...) - en communication écrite (en se fondant sur des niveaux de l'échelle du CECR) ; - dans la maîtrise des autres savoirs de base (pour les personnes non ou peu scolarisées) ; - dans la connaissance et l'utilisation des espaces socioprofessionnels en France ; - dans la connaissance de la culture française, des codes sociaux, des usages mais aussi de certaines lois, des droits et devoirs du citoyen, des institutions de la République française... Comparer les évaluations finales avec les évaluations initiales pour le rendre conscient de ses apprentissages et le motiver.		PP
Réaliser un bilan individuel avec chacun(e) des apprenant(e)s à la fin de la formation. Celui-ci doit aboutir sur une proposition d'orientation la plus adaptée.		

CERTIFICATION FLI®	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître les diplômes et certifications disponibles pour les publics apprenants du FLI, les y préparer ou savoir vers quelle formation les orienter pour les y préparer.		PP
Préparer les apprenant(e)s à satisfaire aux exigences du test oral sur la connaissance des institutions françaises et des principes fondamentaux de la République (pour l'obtention de la nationalité française).		
Mettre en place les conditions de délivrance de l'attestation de formation FLI® constatant le niveau B1 oral du migrant (en vue de l'obtention de la nationalité française).	PP	
Note pour les intervenant(e)s bénévoles : l'association peut inscrire ses apprenant(e)s dans un centre de formation agréé pour passer l'examen leur permettant d'obtenir un diplôme/une certification de langue française, comme les autres migrants inscrits dans les dispositifs de l'OFII et peut, après une formation de formateurs ad hoc, préparer ses apprenant(e)s aux modalités d'évaluation de ces diplômes/certifications.		PP

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANT(E)S	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître le public migrant et ses spécificités , ses caractéristiques, sociologiques, culturelles si elles sont liées à la formation. S'adapter à la complexité des situations des apprenants migrants, et aux contraintes des dispositifs de formation linguistique Savoir analyser et prendre en compte les freins à la formation. Rappel : la législation sur la Formation professionnelle continue (lois n°2004-931 du 4/5/2004 et n°2009-1437 du 24/11/2009) insiste sur la prise en compte de la variété des situations formatives et la démarche (objectifs, contenus, progression, méthodologie, supports, outils d'évaluation...) [...] adaptées aux prérequis (si exigibles), au profil d'apprentissage des apprenant(e)s, de l'effectif du groupe en formation, de son hétérogénéité, de la durée de la formation, du rythme hebdomadaire....		
Connaître la problématique de l'accompagnement du migrant (relation, parcours, autonomisation, socialisation, temporalité, posture) et du conseil (écoute, posture du conseiller, éthique).		
Conduire un entretien d'accueil (favoriser l'explicitation), construire le projet de formation avec l'apprenant migrant venant s'installer durablement en France.		PP
Travailler en relais avec les référents sociaux . Être en mesure d'orienter les apprenant(e)s vers les interlocuteurs compétents relativement à leurs besoins : connaître et savoir s'appuyer sur les réseaux et partenaires socio-économiques locaux. Être en mesure d'identifier et de jouer le rôle d'interface entre l'apprenant(e), l'organisme de formation et les interlocuteurs.		PP
Travailler en réseau avec les dispositifs existants pour élaborer un parcours de formation cohérent avec chaque apprenant(e).		PP

ORIENTATION VERS LA SUITE DU PARCOURS D'INTEGRATION	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
<p>Connaître au moins quelques partenaires agissant dans l'environnement géographique proche de sa structure, permettant à l'apprenant(e) migrant de poursuivre son parcours de formation, linguistique entre autres. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des instituts et centres de langue, les universités et écoles privées ; - les organismes de formation d'adultes agréés, intervenant(e) dans des dispositifs d'État (dispositif de l'OFII¹⁵), CAI et Hors CAI notamment ou des collectivités territoriales ; - des organismes de formation à visée professionnelle, agréés par le Ministère du travail et en lien avec le Pôle Emploi (formations gratuites sous conditions, parfois rémunérées) ; - des établissements publics pour la formation des adultes (AFPA, GRETA...) - les associations de quartier ou municipales, les centres sociaux... <p>Capitaliser un répertoire de ces partenaires au sein de l'organisme.</p>		PP

NOTE SUR LA FORMATION DES FORMATEURS (TRICES) BÉNÉVOLES	Agrément FLI®(AB)
<p>Le Master FLI, qui sera petit à petit exigé des formateurs intervenant(e) dans les OF labellisés FLI®, ne l'est pas de bénévoles. Cependant, dans une démarche de promotion personnelle, les intervenants bénévoles sont également concernés par l'évolution de leurs compétences. Il convient donc de proposer aux nouveaux bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une période d'observation de plusieurs séances auprès de formateurs expérimentés, - une formation dans les 6 mois suivant ses débuts dans l'activité, d'une durée minimale de 2 journées <p>et à tous les bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation continue d'une durée minimale de 2 journées par an. 	PP
<p>Pour assurer la formation continue de ses bénévoles, il faut donc que l'association prévoie, si nécessaire, un budget pour ces formations (à intégrer si besoin dans ses demandes de subventions) et un temps dédié à celles-ci dans le planning des disponibilités des bénévoles.</p>	PP
<p>Il est fortement conseillé de garder une trace du contenu des journées de formation et d'organiser des réunions pédagogiques en interne ou des temps d'échange sur le transfert de contenu dans la pratique et de mutualisation des outils transmis lors des formations.</p>	PP

4.7. Compétences attendues du (de la) coordinateur (trice) FLI¹⁶

INGENIERIE DE PROJET	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
<p>Constituer les dossiers de réponse aux appels à projet, aux appels d'offre ou aux demandes de subvention, en accord et avec l'aide de l'équipe salariée. Concevoir la partie pédagogique du dossier : analyse des besoins, constats géographiques, partenariats, objectifs à atteindre, contenus prévisionnels, nombre d'heures de formation à dispenser, rythme hebdomadaire, certifications prévues, etc...</p> <p>(Aide du directeur/de la directrice pour la constitution des budgets afférents)</p>		

¹⁵ Depuis mars 2010, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, propose une extension de son dispositif de certification et offre la possibilité aux migrants qui en ont le potentiel de préparer et passer, outre le DILF (A1.1) : le DELF A1, le DELF A2 ou Le DELF Pro (A1 ou A2). Ces formations sont assurées par des organismes de formation choisis sur appel d'offres des marchés publics par l'OFII. Leurs noms figurent sur le site de l'OFII (www.ofii.fr). Ce dispositif comporte désormais deux parcours :

- un pour les signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en tant que bénéficiaires prioritaires,
- un parcours pour les publics dits « hors CAI » avec une priorité donnée aux candidats à la nationalité française, dès l'âge de 18 ans. Sinon, il s'agira de personnes âgées de 26 ans et plus, souvent en recherche d'emploi, autorisées à résider légalement et durablement sur le territoire français.

¹⁶ Les compétences de coordinateur (trice) d'un organisme de formation peuvent être acquises à l'université, dans le cadre de master de didactique, de sciences de l'éducation, d'ingénierie de formation ... ou dans le cadre de la formation professionnelle continue. Ce coordinateur devra en outre avoir les compétences du formateur FLI, sans lesquelles il ne peut pas exercer pleinement les fonctions de coordination d'un organisme de formation labellisé FLI®

NB : Il est conseillé aux associations de bénévoles de désigner un(e) coordinateur (trice), salariée si possible, ou bénévole, dès lors que le nombre de groupes d'apprenants devient important.

Prendre en compte les bilans des actions précédentes pour modifier les contenus des actions à venir et améliorer constamment les prestations proposées.		PP
Représenter sa structure auprès des financeurs : rédiger les bilans pédagogiques basés sur les bilans fournis par les formateurs (trices). Il (elle) peut être chargé de la partie pédagogique et financière des comptes rendus d'exécution si demandés, et sera aidé par l'équipe administrative pour la finalisation des dossiers.		PP
Planifier, en lien avec l'équipe pédagogique, les ressources : moyens humains (travail d'équipe), logistiques et documentaires.		PP
Participer au recrutement des formateurs FLI en fonction des besoins (définition du profil recherché, sélection des CV, entretiens...).		
Si exigé par les financeurs ou les prescripteurs), avec l'équipe des formateurs (trices,) organiser des comités de pilotage des actions mises en place. En l'absence d'un coordinateur, cette activité pourra être prise en charge par le (la) directeur (trice).		

ANIMATION D'EQUIPE	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Créer une dynamique de travail entre les formateurs (trices) d'un même groupe et veiller à la collaboration et la communication entre tous. Aider à la gestion des conflits.		
Créer les supports de communication interne et externe pour chaque nouvelle action dans un langage clair et compréhensible de tous (prescripteurs, orientateurs, financeurs ...) et participer à la diffusion de ces documents et à la promotion des activités de la structure, relatives au FLI entre autres... .		PP
Organiser des réunions pédagogiques en amont de la formation, pendant le déroulement de l'action et en fin de formation.		

INGENIERIE DE FORMATION	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Surveiller les annonces d'appels d'offres ou d'appels à projets ou de subvention lancés périodiquement dans le domaine de la formation des migrants ou dans les domaines connexes et y répondre au besoin en respectant les clauses indiquées.		PP
Analyser et concilier la demande institutionnelle, l'offre de terrain et les besoins des apprenant(e)s et traduire les enjeux dans la mise en place du plan de formation.		
Traduire les exigences institutionnelles en actions de formation réalistes et lisibles pour les formateurs (trices), et s'assurer de la compréhension du projet par toute l'équipe encadrante et de l'adhésion de tous aux modalités organisationnelles mises en place ainsi qu'au programme pédagogique.		
Organiser la répartition des apprenant(e)s dans les groupes en fonction de critères préalablement définis et réviser, si cela s'avère nécessaire, le profil général du groupe.		
Assurer le suivi de l'action de formation en termes d'objectifs atteints et opérer un recadrage si nécessaire.		PP
Veiller à l'organisation d'évaluations régulières des apprentissages en cours d'action et proposer des supports permettant de rendre compte de la progression des apprenant(e)s		PP

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Assurer une veille didactique : collecter et diffuser des informations utiles pour les formateurs (trices) dans leur pratique quotidienne : nouveaux ouvrages et supports, démarches innovantes, nouveaux outils d'évaluation et de préparation aux certifications... mais aussi : formations de formateurs, colloques et séminaires, diplômes, relais sociaux, musées et sorties culturelles, insertion professionnelle...		PP
Répartir entre les acteurs les types d'accompagnement nécessaire et orienter les apprenant(e)s vers les partenaires sociaux et professionnels répondant au mieux à leur demande ou à leur besoin.		PP
Soutenir les formateurs (trices) FLI dans la conception et l'organisation de ses cours et accompagner les plus novices dans leur prise de fonction.		
Travailler avec les formateurs (trices) à la constitution de parcours individualisés pour les apprenant(e)s, prenant en compte les situations actuelles, l'expérience acquise, les compétences développées, les acquis langagiers et sociaux et les objectifs de chacun.		
Si demandé par le prescripteur ou le financeur, mettre en place un suivi de cohortes d'apprenant(e)s après la formation linguistique.	PP	PP

PARTENARIAT	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Capitaliser les informations utiles pour construire un réseau d'acteurs locaux ¹⁷ .		PP
Impulser, initier, développer ou pérenniser un partenariat local avec des acteurs du monde sanitaire et social ou de l'insertion professionnelle ou de l'emploi ou de l'entreprise...	PP	PP
- Formaliser ses besoins en termes de projets et d'objectifs, de durée, de coût... et, si besoin , en fonction de ceux-ci et des conditions de soutien : - identifier les partenaires financiers possibles : pouvoirs publics, entreprises, fondations, mécènes... ; - rédiger le dossier de demande de soutien prévu ; - construire une relation partenariale avec le financeur, discuter les termes et les contenus du partenariat, lui faire connaître sa structure en expliquant et en rappelant ses valeurs, son éthique, les activités, les projets... et signer une convention ; - inviter le financeur lors de comités de pilotage et d'événements, citer son soutien dans les documents de communication et d'information ; - répondre aux demandes de suivi du financeur : bilan moral et financier de l'action soutenue, justificatifs de l'utilisation du financement octroyé....		PP
Note pour les associations de bénévoles L'ASL ou le cours de proximité est le premier maillon d'une chaîne de dispositifs. Une bonne connaissance des actions possibles en aval est indispensable pour permettre aux apprenant(e)s de poursuivre leurs projets et leur parcours de formation. Cette mise en réseau doit permettre aux associations de bénévoles, de mutualiser leurs moyens, aux formateurs d'échanger leurs pratiques pédagogiques et des informations pour faciliter l'évolution de l'apprenant(e) dans son parcours de formation linguistique et son insertion socioprofessionnelle. Pour cela, - l'association répertorie et actualise les diverses solutions possibles de poursuite de la formation ; - elle informe le public des orientations adaptées à sa situation ; - elle facilite le contact avec les structures d'orientation proposées ; - et elle garde une trace des orientations des stagiaires.		PP

BILAN QUALITATIF DES ACTIONS MENÉES	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Réaliser le bilan annuel avec l'équipe encadrante et les apprenant(e)s. Discuter collectivement des résultats des évaluations et construire des pistes d'amélioration pour l'année suivante. Indicateurs témoignant du bon fonctionnement de l'activité : - l'assiduité des participants, - leur progression, - la satisfaction partagée des apprenant(e)s et de l'ensemble de l'équipe pédagogique et encadrante - l'évolution du nombre de demandes d'inscription, - la fidélité des formateurs, - le développement des partenariats, - le renouvellement des financements etc.		PP

La DAIC tient à disposition des lecteurs les bibliographies relatives à l'écriture de ce document

¹⁷ Les partenaires de l'insertion sociale sont par exemple, la polyvalence de secteur du conseil général, travailleurs sociaux, la CAF (Caisse d'allocations familiales), le CCAS (Centre communal d'action sociale), les associations d'insertion sociale, les professionnels de la santé (humanitaire), les professionnels de l'insertion par le logement ou du transport. Les partenaires de l'insertion professionnelle peuvent être les branches, OPCA, bassins d'emplois, entreprises locales, pôle emploi, l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), la DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), les centres de formation professionnelle, les lycées professionnels, les associations d'insertion par l'emploi. Il lui faut avoir des notions sur le droit du travail. Les partenaires de l'insertion culturelle et citoyenne peuvent être la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles, les services des collectivités locales (Conseil général, Région), les maisons de la culture, bibliothèques, cinémas... les centres sociaux.



français **l**angue d'**i**ntégration

